

PLANS DE DÉPLACEMENTS SCOLAIRES

SCHOOLVERVOERPLANNEN



TABLE DES MATIÈRES

I. CAHIER MÉTHODOLOGIQUE

Introduction	1
Les étapes	
• Etape 1: Constitution du groupe de travail	3
• Etape 2: Analyse de la situation (diagnostic)	5
• Etape 3: Plan d'actions	9
• Etape 4: Evaluation	11

II. LES VOLETS D' ACTIONS ET LEURS FICHES PRATIQUES

Volet 1: Communication et information

• Fiche pratique 1: Valve d'informations	1.1
• Fiche pratique 2: Site Internet et blog	1.2
• Fiche pratique 3: Carte de localisation des élèves	1.3
• Fiche pratique 4: Fiche d'accessibilité	1.4
• Annexe 1: Questionnaire de mobilité pour les élèves de maternelle et primaire	
• Annexe 2: Questionnaire de mobilité pour les parents	
• Annexe 3: Questionnaire de mobilité pour les élèves du secondaire	

Volet 2: Sensibilisation et éducation

• Fiche pratique 1: Education à la sécurité routière	2.1
• Fiche pratique 2: Education à la mobilité durable dans le secondaire	2.2
• Fiche pratique 3: Education au vélo	2.3
• Fiche pratique 4: Atelier de réparation de vélos	2.4
• Fiche pratique 5: Education routière – Moto	2.5
• Fiche pratique 6: Education routière – Voiture	2.6
• Annexe 1: Appui des zones de police	
• Annexe 2: Appui de la police fédérale	

Volet 3: Organisation des déplacements

• Fiche pratique 1: Rangs scolaires à pied ou pédibus	3.1
• Fiche pratique 2: Rangs scolaires à vélo ou vélobus	3.2
• Fiche pratique 3: Parrainage vélo	3.3
• Fiche pratique 4: Transports publics	3.4
• Fiche pratique 5: Patrouilleurs scolaires	3.5
• Fiche pratique 6: Co-voiturage	3.6
• Fiche pratique 7: Zone Kiss and Ride	3.7

Volet 4: Amélioration des infrastructures

Introduction

Définition

Chaque jour, en Région de Bruxelles-Capitale, près de 250.000 élèves se déplacent pour aller à l'école.

A l'intérieur de la Région, près de 40% des déplacements vers l'école se font en voiture. Or, les distances entre le domicile et l'école sont souvent courtes et les premiers kilomètres les plus polluants. Il est urgent de rationaliser l'usage individuel de la voiture et conscientiser les enfants, les adolescents, leurs parents et les enseignants aux problèmes de mobilité et plus largement au respect de l'environnement.

Apprendre à se déplacer de manière sûre, en faisant le choix du mode de déplacement le plus approprié pour le trajet à effectuer est essentiel au développement de l'autonomie de nos enfants tout en renforçant leur socialisation.

Pour que les déplacements domicile-école s'inscrivent dans un contexte de mobilité durable et de sécurité routière, la Région de Bruxelles-Capitale incite et aide les écoles à élaborer leur propre Plan de Déplacements Scolaires.

Un Plan de Déplacements Scolaires (PDS) consiste en l'étude, la mise en oeuvre et l'évaluation, au sein d'une école, de mesures destinées à promouvoir une gestion durable des déplacements.

Objectif

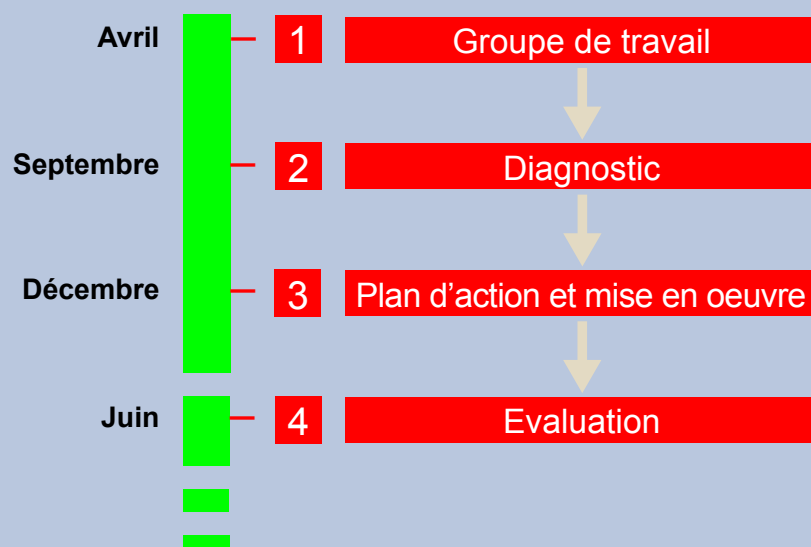
L'école s'engage à mettre en place une série d'actions concrètes en matière d'information, de sensibilisation et d'organisation des déplacements afin:

- de sensibiliser les élèves à la mobilité, à la sécurité routière et à l'environnement;
- d'améliorer la sécurité et la qualité de vie sur le chemin de l'école et ses abords;
- de changer les habitudes en vue de rationaliser l'usage de la voiture individuelle et diminuer le nombre de voitures à proximité des écoles en favorisant d'autres modes de déplacements.

Ce dossier méthodologique présente les différentes étapes de cette démarche. Clair, structuré et soutenu par la Région, en partenariat avec les communes, la STIB, la cellule éducation de l'IBSR et les associations GREEN et COREN, ce projet crée une dynamique transversale au sein des écoles participantes et entre elles.

Comme vous pourrez le découvrir dans les pages suivantes, des outils ont été développés pour vous aider, telles les fiches pratiques de la seconde partie de ce classeur.

La première année de mise en place d'un Plan de Déplacements Scolaires dans une école se déroule en quatre étapes principales.



Le processus reste néanmoins souple et permet aux écoles de l'adapter selon leur mode de fonctionnement.

Il s'agit d'un processus continu, d'une démarche à long terme comme l'est également le tri des déchets. Le projet ne se clôture pas à la fin d'une année. L'objectif est que l'école intègre ces apprentissages et la gestion de sa mobilité dans son projet d'école.

Ces différentes étapes structurent la mise en place de votre Plan de Déplacements Scolaires et sont expliquées dans la méthodologie ci-après.

Etape 1: Constitution du groupe de travail

Un Plan de Déplacements Scolaires (PDS) concerne tant les **parents**, les **élèves** que les **enseignants** et la **direction d'une école**.

Afin d'assurer le suivi et la durabilité de cette démarche, il est important de constituer un groupe de travail propre à chaque établissement scolaire qui réfléchira, relayera et mettra en œuvre le projet.

Les associations COREN et GREEN accompagnent, conseillent et soutiennent le groupe de travail dans la concrétisation des différentes phases du PDS lors de la première année.

Objectif

Etant donné que ce projet concerne tous les acteurs de l'école, il est fondamental d'instaurer un cadre de **concertation** et de **participation** pour les acteurs concernés. Pour assurer le succès et la pérennité du PDS, il est essentiel qu'un noyau de personnes sensibles à la problématique de la mobilité au sein de l'établissement scolaire porte et coordonne ce projet.

Le groupe de travail est le moteur du PDS dans sa réflexion et ses décisions.

Constitution du groupe de travail

Le groupe de travail doit idéalement se constituer des différents acteurs de l'école: la direction, les enseignants, les parents et quelques élèves.

Cependant, sa composition peut être différente et adaptée à la situation particulière de l'école. L'objectif est de trouver un moyen efficace qui permettra au projet d'avancer et de se concrétiser.

Il est également possible de faire appel à des personnes extérieures telles que la commune, le conseiller en mobilité, la police...

Mise en place

Le recrutement des membres du groupe de travail peut se faire de différentes manières:

Pour les enseignants:

Afin de susciter l'intérêt des enseignants à participer à ce groupe de travail et/ou à approfondir cette thématique à travers leurs cours (Géographie, Education physique, Sciences...) une concertation avec l'ensemble des enseignants peut être organisée... Dans d'autres cas, le PDS est coordonné par la direction ou/et quelques enseignants qui se chargent de relayer les informations et décisions auprès des autres enseignants.

Certaines écoles travaillent avec une classe-relais qui initie le projet dans l'école et peut encourager progressivement d'autres classes. Elle renforce aussi les actions du groupe de travail.

Pour les parents:

Pour encourager la participation de parents au groupe de travail, il est essentiel de les informer (avis dans les cartables, affiches...), de les concerter (réunions de parents, de l'association de parents, du conseil de participation, du pouvoir organisateur ou via enquêtes, sondages...) et de les impliquer dans la démarche (groupe de travail, coordination du projet, accompagnement de groupes d'élèves le matin...).

Etape 2: Analyse de la situation (diagnostic)

Avant de mettre en place les actions nécessaires à la concrétisation du Plan de Déplacements Scolaires, il est important de connaître la situation existante de l'établissement scolaire. Le groupe de travail analyse l'accessibilité de l'école, les modes de déplacements des élèves, les trajets empruntés... Pour ce faire, un certain nombre d'outils sont disponibles et présentés ci-dessous.

La réalisation du diagnostic comprend l'analyse des points suivants:

- le lieu d'habitation des élèves et du corps enseignant;
- leurs modes de déplacement pour se rendre à l'école;
- l'accessibilité de l'école à pied, à vélo, en transport public et en voiture;
- les actions et initiatives déjà prises concernant la mobilité et la sécurité routière;
- les difficultés (points noirs) que les différents usagers de la route rencontrent sur le chemin de l'école ou aux abords.

Objectifs

Le diagnostic établit le 'profil de mobilité' de l'école. Il est donc un élément indispensable pour:

- mettre en place un plan d'actions adapté aux besoins de l'école (Etape 3);
- établir la fiche d'accessibilité de l'école;
- transmettre les informations utiles aux différents partenaires tels que les parents, les élèves, la Commune, la police, la Région, et entamer le dialogue;
- évaluer l'efficacité des actions qui seront mises en place et réorienter si nécessaire le Plan de Déplacements Scolaires.

Outils disponibles

Les outils suivants sont disponibles et permettent d'établir le diagnostic:

- Questionnaires de mobilité à destination des élèves ou des parents;
- Carte de localisation;
- Fiche d'accessibilité.

Ces différents documents sont repris dans les fiches pratiques.

Mise en place

Le diagnostic est constitué des éléments suivants:

1. Renseignements généraux

La rubrique 'Renseignements généraux' rassemble les données de contact de l'école, du groupe de travail, des pouvoirs publics et des personnes externes concernées.

Ces données mises à jour au cours du projet permettent d'assurer les contacts nécessaires à la mise en œuvre du Plan de Déplacements Scolaires et à sa continuité.

Cette partie reprend également les caractéristiques et le contexte de l'école: le nombre d'élèves, d'enseignants, les horaires et l'organisation de l'accueil, l'origine des élèves...

La carte de localisation est réalisée sur base du répertoire d'adresses (anonyme) des élèves. Cette carte est un outil visuel qui permet entre autre de choisir des actions cohérentes selon le contexte de l'école, comme par exemple les rangs à pied ou à vélo, le co-voiturage...

Le groupe de travail se renseigne sur les travaux et aménagements qui ont eu lieu ou sont planifiés dans la commune, afin de pouvoir interagir au mieux avec les autorités.

2. Accessibilité de l'école

Lors de l'analyse de départ, le groupe de travail rassemble les données sur l'accessibilité de l'école à pied, à vélo, en transport public, en voiture et éventuellement en bus scolaire. Ces informations sont alors intégrées dans le canevas existant pour la réalisation de la fiche d'accessibilité.

Pour chaque mode de déplacement, les entrées de l'école, les places de parking disponibles, les mesures organisées sont détaillées.

Le diagnostic est également l'occasion d'exprimer et d'identifier les points noirs sur le chemin de l'école. Il intègre autant l'analyse des points noirs aux abords de l'école que sur les chemins y menant. En effet, de nombreux accidents impliquant des enfants ont lieu sur le chemin de l'école ou dans leur environnement habituel.

Ces éléments entraînant des problèmes de sécurité routière (le chaos à l'entrée principale de l'école et aux abords, la vitesse des voitures, le manque d'infrastructure pour les cyclistes...) peuvent freiner l'usage de certains modes de déplacement. Il est donc nécessaire d'en tenir compte.

3. Comportements de mobilité

L'analyse des comportements et des modes de déplacement des élèves et du corps enseignant est une partie essentielle du diagnostic. Deux outils sont mis à disposition:

- L'enquête 'classe' est une étape importante du Plan de Déplacements Scolaires. Outre les données qu'elle apportera, elle permet d'informer tous les élèves et enseignants du projet en cours et d'amorcer une discussion avec les élèves. Les titulaires des classes ou une classe-relais sont chargés de lancer cette enquête. Une réponse à main levée sur le mode de déplacement peut suffire. Les données de déplacement servent de base pour organiser des actions et les évaluer. Cette information est diffusée aux parents, élèves et professeurs. Le groupe de travail (ou la classe-relais) se charge du traitement des données.
- Les enquêtes 'élèves' ou 'parents' ne sont pas obligatoires mais conseillées et peuvent être adaptées aux besoins spécifiques de l'école. Elles nécessitent un dépouillement important pour le groupe de travail. Ces enquêtes offrent des données supplémentaires sur la distance domicile-école, les alternatives possibles pour les parents et élèves, les problèmes rencontrés... Elles affinent le diagnostic par ses données plus précises. Par ces enquêtes, le groupe de travail peut s'assurer de la pertinence de ses actions actuelles et futures.

4. Actions réalisées

En plus de l'éducation à la sécurité routière et à la mobilité (socles de compétences), l'école organise souvent quelques actions (généralement ponctuelles) autour de la sécurité routière ou de la mobilité durable.

Dans cette partie du diagnostic, toutes les actions déjà réalisées sont rassemblées et ordonnées dans les 4 volets suivants:

- communication et information;
- sensibilisation et éducation;
- organisation des déplacements;
- amélioration des infrastructures.

Le Plan de Déplacements Scolaires peut alors évaluer ces actions et utiliser la dynamique existante pour formuler de nouvelles initiatives.

5. Conclusion

Le diagnostic est une étape indispensable à la réalisation du plan d'actions. Il permet au groupe de travail de choisir les actions adéquates à la situation et au public de l'établissement scolaire. Dans la conclusion du diagnostic, les idées les plus importantes sont recoupées. Le groupe de travail peut ainsi répondre aux questions suivantes:

- Quelle est la relation entre la distance domicile-école et le mode de déplacement des élèves et du corps enseignant?
- Les parents, élèves et enseignants montrent-ils de l'intérêt pour l'une ou l'autre action (rang à vélo, covoiturage...)?
- Que manque-t-il en ce qui concerne l'accessibilité de l'école?
- Quels sont les principaux points noirs aux abords et sur le chemin de l'école?
- Comment peut-on améliorer la sensibilisation des élèves et des parents à d'autres modes de déplacements?

Etape 3: Plan d'actions

Le plan d'actions est un document qui permet de formaliser les décisions prises pour la mise en œuvre des actions du Plan de Déplacements Scolaires. Il est la référence écrite sur laquelle se baser pour la réalisation des mesures. Il est le passage entre la réflexion-conception et la concrétisation du Plan de Déplacements Scolaires.

En effet, après avoir analysé la situation de l'école en termes d'accessibilité et de comportements de mobilité, le groupe de travail se concentrera sur la réflexion, la conception et ensuite les objectifs concrets que l'école et le groupe de travail souhaitent atteindre dans le cadre de leur Plan de Déplacements Scolaires.

Ces objectifs se déclinent en actions, dont on établit alors la mise en œuvre (qui, quand, comment?).

Objectifs

Un plan d'actions est un outil de travail. Il vous aidera:

- à organiser les actions à mettre en œuvre et à formaliser les décisions;
- à obtenir du soutien de la Région de Bruxelles-Capitale;
- à faire le suivi et l'évaluation des projets.

Le plan d'actions met en évidence les mesures que l'école va mettre en œuvre avec un planning aussi précis que possible, les personnes responsables et les moyens nécessaires et manquants pour parvenir à la réalisation de ces actions. Il permet également de donner des priorités aux décisions prises.

Le plan d'actions est à transmettre signé, chaque année, à la Région de Bruxelles-Capitale, suivant le modèle de l'exemple au verso, pour la fin du mois de janvier.

Mise en œuvre

Le plan d'actions se décline en quatre volets de mesures possibles:

- Les mesures d'**information** et de **communication** envers les parents, les élèves, la commune, et toute autre personne concernée par le projet et par la mobilité.
- Les mesures de **sensibilisation** et d'**éducation** des parents et des élèves, afin d'encourager à un changement d'habitude de mobilité et de sécurité routière, et d'initier de nouveaux apprentissages.
- Les mesures d'**organisation des déplacements**, afin que les parents et les élèves trouvent une alternative à la voiture qui leur convient.
- Les mesures d'**amélioration de l'infrastructure** des abords d'écoles, afin d'en solutionner les points noirs.

Les fiches pratiques vous détaillent ces quatre volets de mesures en annexe.

Certaines mesures du plan d'actions peuvent être soutenues par la Région de Bruxelles-Capitale afin d'aider les écoles à concrétiser au maximum leur Plan de Déplacements Scolaires.

Plan de Déplacements Scolaires: Plan d'actions

Actions proposées	Responsable (Coordonnées)	Délais de réalisation	Soutien
Communication / Information			
Valve d'information mobilité	Classe de 5 ^{ème} primaire	Première semaine de chaque mois	Valve
Fiche d'accessibilité	Direction	Diffusion lors de l'inscription des élèves	250 copies couleurs
Journal de l'école: réserver une demi-page pour informer les parents des actions et du changement du réseau de la STIB	Mme Dupont (enseignante 6 ^{ème} primaire)	4 journaux par an	/
Réunion mobilité avec les parents	Association de parents M. Fontaine: 02/123.45.67	A organiser chaque année pendant la Semaine de la Mobilité	/
Sensibilisation / Education			
Projet Semaine de la Mobilité (16 → 22 sept.)	Enseignants + association de parents	Répondre à l'appel à projet dès avril	Budget via l'appel à projets
Brevet du cycliste avec les 5 ^{ème} primaire	Prof de gym avec titulaire 5 ^{ème} et association de parents	Tous les ans	Soutien de Pro Velo
Dring Dring avec les 6 ^{ème} primaire	Titulaire de 6 ^{ème} + prof de gym	En mai	/
4 ^{ème} : travail de lecture de plan en début d'année sur base de la carte de localisation	Dans le cadre du cours de géographie	Chaque année	15 copies de grandes cartes
3 ^{ème} maternelle: 3 journées tricycles	Institutrices maternelles		3 tricycles
Organisation des déplacements			
Rang à pied depuis la place X. Accompagnement des parents.	Responsable: Mme AB Inscriptions au 0485/98.74.56	Démarrage après Pâques	40 chasubles Un panneau C3
Rang à vélo depuis la place communale	Responsable: M. GH, 02/865.65.45 - gh@mail Accompagnement: parents à tour de rôle	Démarrage après Pâques	Soutien de Pro Velo
Mise en place d'une base de données 'co-voiturage'	Association de parents: M. X, informaticien	Pour la rentrée scolaire 2009	/
Infrastructure / Aménagements			
Problème d'excès de vitesse devant l'école. Proposer à la commune de transformer le passage pour piétons en plateau.			
Bus 01 passe trop peu fréquemment. Signaler à la STIB que cette ligne fonctionne mal.			

Étape 4: Évaluation

Après le diagnostic, la conception et la mise en œuvre du plan d'actions de l'école, l'étape suivante est celle de l'évaluation.

Afin de rester dans un processus d'amélioration des mesures initiées, il est important de s'arrêter et de réfléchir aux résultats à l'issue d'une année de travail et à l'efficacité des actions menées par rapport aux objectifs de départ.

Comment pérenniser les actions réussies? Quelles conclusions tirer de celles qui se sont avérées inutiles ou inefficaces? Il est important d'ajuster le plan d'actions, en ciblant les mesures à mettre en place pour l'année suivante.

Objectifs

L'évaluation du Plan de Déplacements Scolaires a pour objet de prendre du recul par rapport à la démarche entamée. Elle veut répondre à des questions précises et en tirer les enseignements destinés à améliorer les actions, la planification et les décisions futures.

L'évaluation analyse la pertinence et l'efficacité des mesures, mais elle vise aussi à connaître l'impact du PDS et les modifications éventuelles de comportements en matière de mobilité.

Mise en œuvre

L'évaluation se fera à la fin de l'année scolaire ou en début d'année scolaire suivante, afin de relancer le projet. Le groupe de travail se rassemble et répond point par point aux questions suivantes:

- La mise en place du groupe de travail a-t-elle été facile? Le groupe de travail est-il efficace dans son fonctionnement, chacun a-t-il bien perçu son rôle? Les fréquences de réunions sont-elles adéquates?
- Les enquêtes du diagnostic ont-elles eu un bon taux de réponses, a-t-on obtenu des résultats concrets? Les résultats ont-ils permis de fixer des objectifs et d'identifier les mesures à prendre?
- Le plan d'actions a-t-il été respecté? Toutes les mesures ont-elles été mises en œuvre? Oui/non? Pourquoi?
- La communication auprès des acteurs concernés (parents, enseignants, élèves...) a-t-elle été suffisante et efficace?
- Le projet a-t-il reçu l'adhésion de tous les acteurs concernés?
- Les actions menées ont-elles atteint leurs objectifs?
- Les moyens (matériels, et/ou financiers) ont-ils été suffisants pour la concrétisation des projets?
- La démarche a-t-elle amorcé une réflexion par rapport à la thématique?
- La démarche a-t-elle amorcé un changement de comportements?
- Quels sont les futurs projets du groupe de travail?

Afin de répondre objectivement à ces questions, n'hésitez pas à consulter d'autres interlocuteurs (sondages auprès des parents, des élèves...). De plus, il est vivement conseillé de reproduire les enquêtes du diagnostic tous les trois ans pour évaluer les changements de comportements de mobilité au fil du temps.

Remerciements

La Région de Bruxelles-Capitale remercie les associations GREEN et COREN pour leur participation au projet des 'Plans de Déplacements Scolaires'.

La réalisation de ce document n'aurait pas pu aboutir sans leur collaboration.

La Région de Bruxelles-Capitale tient également à remercier pour leurs conseils et soutien l'IBSR, l'AVCB et la STIB.

VOLET 1:

COMMUNICATION ET INFORMATION

Afin de faire de son Plan de Déplacements Scolaires une réussite, l'école doit élaborer et développer une **stratégie de communication** et d'information basée sur une bonne visibilité, sur la compréhension des objectifs et des actions, afin de stimuler la réflexion et la participation de tous.

Ce volet est destiné, d'une part, à informer l'ensemble des acteurs internes et externes du projet de l'école et, d'autre part, à s'assurer que chacun dispose des informations nécessaires pour choisir le mode de déplacement adapté à sa situation.

La communication peut transiter par des canaux différents selon les modes de fonctionnement et les publics des écoles. Certaines écoles opteront pour une communication écrite ou électronique, d'autres pour une communication orale.

Une bonne façon de faire est de **combiner plusieurs modes de communication**, afin de s'assurer que les informations soient connues et comprises par tous.

FICHE PRATIQUE 1: VALVE D'INFORMATIONS

Communication et information

La communication est un élément-clé pour la bonne mise en œuvre d'un Plan de Déplacements Scolaires. Pour que celle-ci soit efficace, la diversité des canaux utilisés est importante.

Une valve d'informations est un moyen simple de diffuser les informations sur la mobilité et l'accessibilité de l'école. Bien située, elle est visible aussi bien par les élèves, les parents et les enseignants que par les habitants du quartier.

DÉFINITION

Une valve d'informations est un panneau d'affichage permettant la diffusion d'informations.

PUBLIC CIBLE

- Parents, élèves, enseignants et toute personne concernée par la mobilité de l'école ou son accessibilité.

PARTENAIRES

La **Région** offre une valve d'informations 'mobilité' à chaque école qui met en place un Plan de Déplacements Scolaires. Cette valve est un panneau d'affichage extérieur protégé par une vitre et une serrure. Elle est fixée à l'entrée de l'école. L'école en devient propriétaire.

ORGANISATION: ÉTAPES

Pour rendre son usage efficace, il faut:

- Trouver un endroit où elle sera bien visible, par exemple là où les parents attendent leurs enfants ou un lieu de passage des élèves.
- Déterminer une personne responsable de la valve qui en détient les clefs.
- Mettre à jour régulièrement l'information (une fois par mois idéalement), pour entretenir l'intérêt.
- Faire participer les élèves à cette tâche. Ceci permet de réfléchir avec eux aux informations importantes en matière de mobilité et de sécurité routière.

De nombreuses informations peuvent y figurer:

- Fiche d'accessibilité de l'école.
- Éléments-clés du diagnostic de l'école.
- Appels à participation (groupe de travail, Semaine de la Mobilité, rangs...).
- Photos d'un événement.
- Campagne de sécurité routière.



ACTEURS

- Les professeurs.
- Les élèves.
- Le groupe de travail (parents, direction, enseignants).
- Le personnel de l'école (éducateurs, concierge...).

Pour son entretien:

- Nettoyage des poussières, traces de doigts: utiliser un produit nettoyant doux.
- En cas de graffitis, le choix du nettoyant se fait au cas par cas, en fonction du graffiti (peinture soluble à l'eau, produit indélébile...). Il est déconseillé d'utiliser de l'acétone, qui risque d'endommager la vitre en polycarbonate. Il n'est pas possible d'enlever d'éventuelles griffes sur la vitre.

POUR EN SAVOIR PLUS

A l'**Institut de la Vierge Fidèle**, les élèves d'une classe se chargent de la mise à jour des informations de la valve: fiche d'accessibilité, offre et demande de covoiturage...

(14, place de Jamblinne de Meux, 1030 Schaerbeek, 02/736.26.19)



REMARQUES

- Choisir un lieu bien visible où les parents attendent leurs enfants.
- Assurer une mise à jour régulière de l'information (minimum une fois par trimestre).
- Ne pas utiliser d'acétone pour nettoyer les vitres de la valve.

COÛT ET MATÉRIEL

- La valve d'informations 'mobilité' a une valeur de 700€ (pose et livraison incluses) et est offerte par la Région aux écoles PDS. Seuls les frais d'entretien sont à la charge de l'école.
- Produits d'entretien.
- Affiches et matériel de communication.

FICHE PRATIQUE 2:

SITE INTERNET ET BLOG

Communication et information

Internet permet d'atteindre un grand nombre de personnes avec de l'information à jour. L'école utilise son site pour diffuser l'information sur son Plan de Déplacements Scolaires, ou réalise un blog dédié à la mobilité. L'actualisation régulière des sites et blogs permet d'afficher des informations fluctuantes telles les offres de covoiturage et de créer des liens vers des partenaires.

DÉFINITION

Le site internet est le moyen le plus connu pour éditer de l'information. L'école possédant un site peut créer une page 'Mobilité' pour afficher, par exemple, la fiche d'accessibilité, et partager les dernières nouvelles sur son Plan de Déplacements Scolaires.

Les blogs sont des sites internet 'simplifiés'. Ils permettent de partager des idées, ou de faire des commentaires. Leur simplicité d'utilisation les rend accessibles. Il est possible de réaliser un blog avec les élèves, dans le cadre d'un cours. C'est une bonne occasion d'aborder en classe le thème de la mobilité.

PUBLIC CIBLE

- Parents, élèves, enseignants et toute personne concernée par la mobilité de l'école ou son accessibilité.

PARTENAIRES

Site internet

La Communauté française héberge gratuitement les sites de ses écoles sur www.cybercommunaute.cfwb.be. L'espace réservé s'élève à 20 MB. La Communauté française a réalisé un dossier sur la création de sites web et blogs, disponible sur son site consacré à l'enseignement: www.enseignement.be/prof/dossiers/tice/logiciels/creationsite.

Le Centre d'informatique pour la Région Bruxelloise (CIRB) héberge gratuitement les sites des écoles participant au Plan Multimédia (Plan d'informatisation des écoles en Région de Bruxelles-Capitale, pour les équiper en matériel informatique et les connecter à internet), sur le réseau *IRISnet*. Le volume du site s'élève à 20 MB. www.cirbcibg.irisnet.be.

La Commission communautaire flamande héberge les sites de ses écoles sur www.vgc.be/Onderwijs/Initiatieven/uitstraling+van+Brussels+Nederlandstalig+onderwijs/schoolwebsites.htm. L'espace réservé s'élève à 75 MB.

Certaines communes hébergent les sites des écoles communales.

Des fournisseurs de connexion internet offrent à leurs abonnés un espace pour héberger un site internet. L'école doit se renseigner auprès de son fournisseur.



ACTEURS

- Le coordinateur: coordonne la mise en place.
- Les professeurs ou parents d'élèves.
- Les élèves.
- Un informaticien (interne ou externe à l'école).
- Le professeur d'informatique.

Il existe également des hébergeurs payants. Le choix se fait en fonction de critères techniques (services offerts, volume disponible...).

Les associations de parents ont parfois leur propre site internet.

Blog

Des sites permettent de réaliser et d'héberger gratuitement un blog. Certains de ceux-ci insèrent de la publicité et des liens commerciaux. Leur utilisation est simple. Voici quelques hébergeurs:

- *Blogger* (www.blogger.com), hébergeur de blogs de *Google*. Sans publicité.
- *Skyblog* (www.skyrock.com/blog) héberge de nombreux blogs, très populaires chez les adolescents.
- *Overblog* (www.over-blog.com).
- *Center Blog* (www.centerblog.net).
- *Unblog* (unblog.fr).
- *Bloggen* (www.bloggen.be), uniquement en néerlandais.
- *Blog Host* (www.bloghost.be), uniquement en néerlandais.

Les blogs peuvent être hébergés sur des espaces payants. Les frais sont limités (environ 5€ par an). La réalisation et la gestion se font par l'intermédiaire d'un logiciel qui demande des connaissances spécifiques.

ORGANISATION: ÉTAPES

- Définir une personne responsable (professeur d'informatique, parent, informaticien...).
- Définir le contenu (fiche d'accessibilité, actualité mobilité, articles des élèves ou des parents, liens vers les sociétés de transports publics, diagnostic du PDS, informations co-voiturage...).

Site

- Si l'école n'a pas encore de site, choisir un hébergeur et une solution pour créer son site.
- S'il existe un site, la personne responsable se charge de la mise en ligne des informations mobilité.
- Créer une page 'mobilité' bien visible.
- Mettre à jour régulièrement les informations.

Blog

- Choisir un hébergeur.
- Définir la fréquence des articles, les auteurs, le timing.
- Ajouter régulièrement des nouvelles informations ou des articles.

POUR EN SAVOIR PLUS

L'**Ecole communale 'Sept Bonniers'** a réalisé deux blogs: mobilite.skyrock.com (blog des élèves) et mobilite07bonniers.unblog.fr (210, avenue des Sept Bonniers, 1190 Forest, 02/343.55.53).

L'**Angelusinstituut** a créé une page 'mobilité', avec rapport de diagnostic téléchargeable: www.angelusinstituut.be (586, chaussée de Roodebeek, 1200 Woluwe-Saint-Lambert, 02/771.91.29).

REMARQUES

- Les sites internet et blogs sont disponibles en ligne via un *hébergeur*. Si l'école ne dispose pas d'un serveur, elle fera appel à des services extérieurs. Il existe beaucoup de solutions, payantes ou gratuites.
- L'accès aux informations peut être limité à un groupe de personnes grâce par exemple à un mot de passe.

COÛT ET MATÉRIEL

- L'école doit posséder un ordinateur pour gérer le site ou le blog, sauf si un parent ou un groupe d'élèves se charge entièrement de la gestion. Pour travailler avec les élèves, une salle d'informatique équipée est nécessaire.
- Les frais d'hébergement peuvent être très limités (5€ par an pour un blog) voir nuls.
- L'appel à un consultant coûte cher. Il est préférable de trouver une personne au sein de l'école.

FICHE PRATIQUE 3:

CARTE DE LOCALISATION DES ÉLÈVES

Communication et information

Le profil de mobilité d'une école dépend fortement de la répartition spatiale du public auquel elle s'adresse. En effet, les comportements individuels des élèves en matière de déplacements sont définis en grande partie par la distance à parcourir et l'offre de transport existante. Pour analyser cette répartition spatiale, une cartographie des domiciles est proposée aux écoles. La carte de localisation du domicile des élèves obtenue est non seulement un outil de diagnostic, mais également de communication, d'éducation et d'organisation des déplacements.

DÉFINITION

La carte des domiciles est une carte de la Région de Bruxelles-Capitale sur laquelle sont représentés sous forme de point le domicile de tous les élèves d'une école ou d'une section résidant au sein de la Région. Cette carte est réalisée sur base de la liste des adresses des élèves, fournie par l'école sous format informatique.

PUBLIC CIBLE

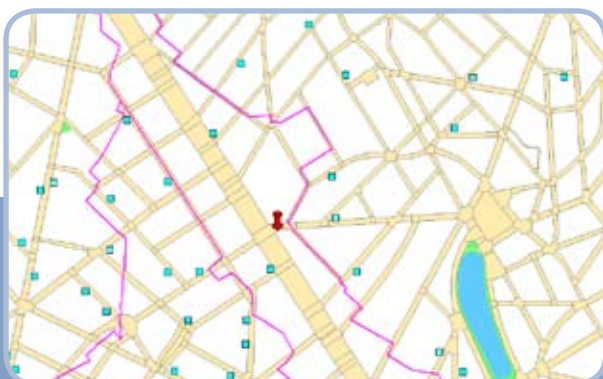
- Public scolaire au complet, en tant qu'outil de diagnostic et de communication.
- Elèves, en tant qu'outil d'éducation.
- Groupe de travail, en tant qu'outil d'organisation des déplacements.

PARTENAIRES

Bruxelles Mobilité et les associations **GREEN** et **COREN** se chargent du traitement des listes et de la réalisation des cartes.

ORGANISATION: ÉTAPES

- L'école fournit la liste des élèves, sous format informatique (type tableur MS Office Excel). Les logiciels de gestion utilisés couramment par les écoles possèdent une fonction d'exportation qui permet de créer ce type de fichier. Si vous ne maîtrisez pas l'application, l'association qui vous accompagne pourra vous aider. Cette liste doit impérativement comporter l'adresse exacte de chaque élève, c'est-à-dire le nom de rue, la commune et le code postal. Le nom des élèves n'est donc pas nécessaire. Idéalement, l'école attendra d'avoir la liste la plus complète et la plus récente possible, c'est-à-dire une fois les inscriptions clôturées à la rentrée.
- Les partenaires se chargent des étapes techniques de réalisation de la carte. Dans un premier temps, la liste des adresses est entrée dans un logiciel qui les compare à une liste de référence reprenant tous les noms de rues et fournit les coordonnées géographiques des domiciles. La liste de référence



ACTEURS

- La direction et le secrétariat de l'école.

n'existant actuellement que pour la Région bruxelloise, seuls les élèves domiciliés dans celle-ci sont représentés sur la carte. Les coordonnées géographiques sont ensuite intégrées dans un logiciel de cartographie aussi appelé Système d'Information Géographique (SIG). L'école reçoit la carte à différentes échelles.

- Une fois la carte réalisée, plusieurs opportunités permettent à l'école d'exploiter les informations fournies:
 - La carte est avant tout un outil de diagnostic, qui donne des informations intéressantes sur le profil de l'école, qui permet de prévoir les comportements des élèves en matière de mobilité et de mieux comprendre les résultats des enquêtes. Elle fait donc partie intégrante du rapport de diagnostic réalisé avec le groupe de travail.
 - L'aspect visuel de la carte en fait également un bon outil de communication envers le public de l'école: affichée par exemple dans la valve d'information, elle captera efficacement l'attention et attisera la curiosité.
 - En tant qu'outil d'éducation des élèves, elle pourra facilement s'intégrer dans les cours, en particulier la géographie: comment expliquer la répartition géographique des domiciles des élèves, les choix des modes de déplacement? Pourquoi l'école attire-t-elle un public plutôt qu'un autre? Quel parallèle avec les réseaux de transport public, l'offre de cours de l'école, les grands clivages de la Région bruxelloise?
 - Enfin, la carte est un outil de soutien à la planification et à la mise en place d'actions d'organisation des déplacements: repérer le meilleur itinéraire pour un rang à pied ou à vélo, organiser le co-voiturage...

En fonction du contexte d'utilisation de la carte, celle-ci pourra être adaptée (changement d'échelle, ajout d'informations, référence aux élèves...).

POUR EN SAVOIR PLUS

- A l'Ecole **Les Tamaris**, les classes de 5^{ème} et 6^{ème} année primaire ont, sur base des cartes de localisation, étudié le meilleur trajet entre l'école et le métro passant par les domiciles des élèves (en vue d'un rang indépendant géré par les élèves).
(1, avenue du Condor, 1080 Molenbeek-Saint-Jean, 02/412.12.30)
- L'Ecole **Saint-Henri** a utilisé la carte de localisation pour mettre sur pied des rangs et du co-voiturage.
(239, avenue des cerisiers 239, 1200 Woluwe-Saint-Lambert, 02/770.14.40)

REMARQUE

- Outre son intérêt pour analyser la situation de l'école, utilisez cette carte pour sensibiliser votre public scolaire. Son affichage permet à chacun de se rendre compte qu'il n'est pas seul dans son quartier à se rendre à la même école chaque jour.

COÛT ET MATÉRIEL

- La réalisation de la carte ne coûte rien à l'école.
- Il est nécessaire de pouvoir fournir la liste des élèves en format informatique, c'est-à-dire disposer d'un ordinateur et d'une gestion informatisée des coordonnées des élèves.

FICHE PRATIQUE 4: FICHE D'ACCESSIBILITÉ

Communication et information

Sensibiliser les élèves et leurs parents aux modes de transport alternatifs nécessite une communication sur la palette de solutions alternatives existantes.

La fiche d'accessibilité est un support multimodal qui informe sur les moyens d'accéder à l'école et sur les actions mobilité organisées par l'école. Bien diffusée, elle permettra à tout le monde de trouver le mode de transport qui lui convient le mieux.

DÉFINITION

Une fiche d'accessibilité est un document recto verso reprenant de manière synthétique et cartographique tous les renseignements pour se rendre à l'école via les moyens de transport disponibles.

PUBLIC CIBLE

- Parents, élèves, enseignants et toute autre personne concernée par la mobilité de l'école ou son accessibilité.

PARTENAIRES

La **Région** offre la fiche d'accessibilité à chaque école qui met en place un Plan de Déplacements Scolaires. Cette fiche est réalisée par la STIB.

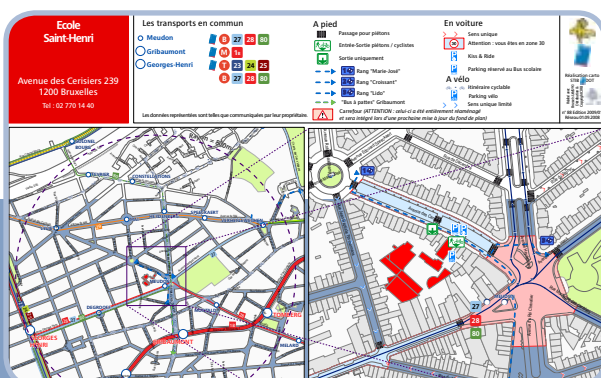
ORGANISATION: ETAPES

Collecte des informations nécessaires à sa réalisation:

- Localiser les informations sur le fond de plan (entrées, parking, Kiss & Ride...).
- Lister les actions mobilité mises en place dans l'école (rangs, actions co-voiturage, parking vélo).
- Faire participer les élèves à cette tâche. Ceci permet de réfléchir avec eux aux informations importantes en matière de mobilité.

Diffusion de la fiche d'accessibilité:

- Affiche dans la valve d'informations.
- Distribution lors des inscriptions.
- Diffusion sur le site internet de l'école.
- Analyse en classe avec les élèves.
- Diffusion par tout autre canal propre à l'école (ex. journal).



ACTEURS

- Le groupe de travail: parents, direction, enseignants.
- Les élèves.
- Les membre du personnel de l'école.

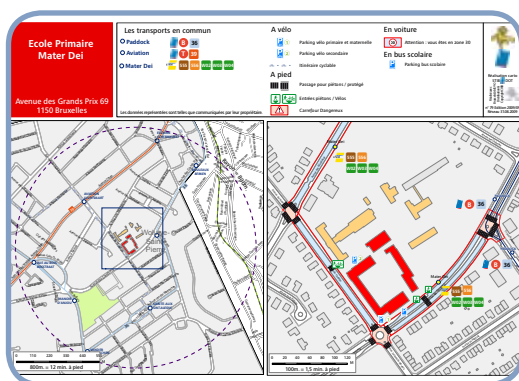
La mise à jour

Une fiche de mise à jour vous sera transmise par la Région de Bruxelles-Capitale annuellement pour vous permettre de rajouter les nouvelles actions mises en place par l'école ou toute autre information clé sur la mobilité. La STIB, pour sa part, se charge d'adapter le réseau de transport public.

POUR EN SAVOIR PLUS

L'**Institut Marius Renard** a demandé aux élèves de sa classe passerelle de réaliser la fiche d'accessibilité de l'école. Ce travail a permis d'intégrer différents thèmes: termes spécifiques du français, localisation dans l'espace, découverte du milieu, notions de sécurité routière...

(105, rue Georges Moreau, 1070 Anderlecht, 02/521.74.91)



REMARQUES

- Attention: fournir des informations claires, lisibles et complètes.
- Veillez à respecter le timing qui vous est communiqué.

COÛT ET MATÉRIEL

- La fiche d'accessibilité, offerte par la Région dans le cadre des Plans de Déplacements Scolaires, a une valeur de 676,80€.
- La mise à jour de la fiche d'accessibilité est offerte et prévue par la Région tant que l'école est en cours de PDS.

ANNEXE 1:

QUESTIONNAIRE DE MOBILITÉ - ÉLÈVES DE MATERNELLE ET PRIMAIRE

Communication et information

Nom du professeur:

Classe:

Nombre d'élèves:

Âge des élèves (moyenne ou tranche d'âge):

QUEL MODE DE DÉPLACEMENT UTILISENT LES ÉLÈVES HABITUELLEMENT POUR EFFECTUER LE TRAJET DOMICILE-ÉCOLE? CHAQUE ÉLÈVE NE PEUT CHOISIR QU'UNE SEULE POSSIBILITÉ.

MOYEN DE TRANSPORT	NOMBRE D'ÉLÈVES POUR L'ALLER	NOMBRE D'ÉLÈVES POUR LE RETOUR
A pied, seul A pied, accompagné d'un adulte A pied, rang scolaire A vélo, seul A vélo, accompagné d'un adulte A vélo, ramassage scolaire En transport en commun (n° de ligne) En transport scolaire En voiture avec ses parents, sa famille En co-voiturage		

SI LES ÉLÈVES POUVAIENT CHOISIR LEUR MODE DE TRANSPORT, LEQUEL, PARMI LES ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE, CHOISIRAIENT-ILS?

MOYEN DE TRANSPORT	NOMBRE D'ÉLÈVES
A pied, seul A pied, accompagné d'un adulte A pied, rang scolaire A vélo, seul A vélo, accompagné d'un adulte A vélo, ramassage scolaire En transport en commun (n° de ligne) En transport scolaire En co-voiturage	

COMBIEN D'ÉLÈVES ONT UN VÉLO?

SUGGESTIONS

Les élèves ont-ils des idées ou des suggestions à faire concernant leur choix de mode de déplacement, des idées à donner à l'école ou à la commune, qui permettraient d'améliorer leur mobilité et leur sécurité sur leur trajet domicile-école? (n'hésitez pas à faire participer vos élèves sur ce point)

■ QUESTIONS DESTINÉES AUX PROFESSEURS

COMMENT VOUS DÉPLACEZ-VOUS POUR VENIR À L'ÉCOLE?

OÙ HABITEZ-VOUS?

Commune de résidence:

Merci de votre collaboration

ANNEXE 2:

QUESTIONNAIRE DE MOBILITÉ - PARENTS

Communication et information

Nom:
Adresse:
Code postal:
Téléphone:
Mail:

SI VOUS AVEZ PLUSIEURS ENFANTS DANS CETTE ÉCOLE, RÉPONDEZ À UN SEUL QUESTIONNAIRE.

COMBIEN D'ENFANTS AVEZ-VOUS DANS CETTE ÉCOLE?

- En maternelle:
- En primaire:

QUELLE EST LA DISTANCE PARCOURUE ENTRE VOTRE DOMICILE ET L'ÉCOLE?

- ☐ Moins de 1 kilomètre ☐ De 5 à 10 kilomètres
☐ De 1 à 5 kilomètres ☐ Plus de 10 kilomètres

QUEL MODE DE TRANSPORT PRINCIPAL UTILISE VOTRE ENFANT HABITUELLEMENT POUR EFFEC-
TUER LE TRAJET DOMICILE-ÉCOLE?

ALLER (cochez un seul mode de transport)		RETOUR (cochez un seul mode de transport)	
☐ A pied, seul ☐ A pied, accompagné d'un adulte ☐ A pied, rang scolaire ☐ A vélo, seul ☐ A vélo, accompagné d'un adulte ☐ A vélo, ramassage scolaire ☐ En transport en commun (n° de ligne) ☐ En transport scolaire ☐ En voiture avec ses parents, sa famille ☐ En co-voiturage		☐ A pied, seul ☐ A pied, accompagné d'un adulte ☐ A pied, rang scolaire ☐ A vélo, seul ☐ A vélo, accompagné d'un adulte ☐ A vélo, ramassage scolaire ☐ En transport en commun (n° de ligne) ☐ En transport scolaire ☐ En voiture avec ses parents, sa famille ☐ En co-voiturage	

COMBIEN D'ENFANTS (LES VÔTRES OU NON) ACCOMPAGNEZ-VOUS HABITUELLEMENT?

- ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ plus

LE MATIN, APRÈS AVOIR AMENÉ VOTRE ENFANT À L'ÉCOLE, VOUS VOUS RENDEZ:

- ☐ A votre domicile ☐ Au travail ☐ Autre

LE SOIR, AVANT D'ALLER CHERCHER VOTRE ENFANT VOUS VENEZ:

- ☐ De votre domicile ☐ Du travail ☐ Autre

QUESTIONS POUR LES PARENTS QUI CONDUISENT HABITUELLEMENT LEUR(S) ENFANT(S) À L'ÉCOLE EN VOITURE

VOTRE ENFANT UTILISE-T-IL PARFOIS UN AUTRE MODE DE TRANSPORT POUR LE TRAJET DOMICILE-ÉCOLE?

☐ Oui ☐ Non Si oui, lequel ?

ALLER (cochez un seul mode de transport)		RETOUR (cochez un seul mode de transport)	
☐ A pied, seul		☐ A pied, seul	
☐ A pied, accompagné d'un adulte		☐ A pied, accompagné d'un adulte	
☐ A pied, rang scolaire		☐ A pied, rang scolaire	
☐ A vélo, seul		☐ A vélo, seul	
☐ A vélo, accompagné d'un adulte		☐ A vélo, accompagné d'un adulte	
☐ A vélo, ramassage scolaire		☐ A vélo, ramassage scolaire	
☐ En transport en commun (n° de ligne)		☐ En transport en commun (n° de ligne)	
☐ En transport scolaire		☐ En transport scolaire	
☐ En co-voiturage		☐ En co-voiturage	

EXISTE-T-IL UNE ALTERNATIVE (BUS, TRAM, MÉTRO, VÉLO, MARCHÉ) QUI VOUS PERMETTRAIT DE VENIR À L'ÉCOLE AUTREMENT?

☐ Oui ☐ Non

QUESTIONS POUR TOUS LES PARENTS

Dans le souci d'améliorer le transport de nos élèves et de vous proposer des alternatives pour les déplacements de vos enfants, pourriez-vous répondre aux questions ci-dessous?

SERIEZ-VOUS PRÊTS À LAISSER VOTRE ENFANT ALLER À L'ÉCOLE EN GROUPE ACCOMPAGNÉ D'AUTRES ADULTES?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, quels modes de déplacement vous intéresseraient?

- | | | |
|--|--------------------------------|---------------------------------|
| ☐ La marche (rang scolaire à pied) | ☐ Aller | ☐ Retour |
| ☐ Le vélo (ramassage scolaire à vélo) | ☐ Aller | ☐ Retour |
| ☐ Les transports en commun | Ligne n°..... | |
| ☐ La voiture (organiser du covoiturage avec d'autres parents) | ☐ Aller | ☐ Retour |

SERIEZ-VOUS PRÊTS À ACCOMPAGNER D'AUTRES ENFANTS?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, quels modes de déplacement vous intéresseraient?

- | | | |
|---|--------------------------------|---------------------------------|
| ☐ La marche (rang scolaire à pied) | ☐ Aller | ☐ Retour |
| ☐ Le vélo (ramassage scolaire à vélo) | ☐ Aller | ☐ Retour |
| ☐ Les transports en commun | Ligne n°..... | |
| ☐ La voiture (organiser du co-voiturage avec d'autres parents) | ☐ Aller | ☐ Retour |

AVEZ-VOUS DES COMMENTAIRES OU IDÉES CONSTRUCTIVES À SOUMETTRE EN TERMES DE MOBILITÉ À L'ÉCOLE?

Merci de votre collaboration - Veuillez remettre le questionnaire rempli au secrétariat

ANNEXE 3:

QUESTIONNAIRE DE MOBILITÉ - ÉLÈVES DU SECONDAIRE

Communication et information

Nom du professeur:

Classe:

Nombre d'élèves:

Age des élèves (moyenne ou tranche d'âge):

PROVENANCE DES ÉLÈVES?

CODE POSTAL OU COMMUNE	NOMBRE D'ÉLÈVES
La commune de l'école Autre commune bruxelloise? Laquelle?	
Hors Région bruxelloise	

QUELLE EST LA DISTANCE PARCOURUE PAR LES ÉLÈVES ENTRE LEURS DOMICILES ET L'ÉCOLE?

☐ Moins de 1 kilomètre

☐ De 1 à 5 kilomètres

☐ De 5 à 10 kilomètres

☐ Plus de 10 kilomètres

QUEL EST LE MODE DE TRANSPORT PRINCIPAL POUR EFFECTUER LE TRAJET DOMICILE-ÉCOLE?

(LE MODE PRINCIPAL = DISTANCE PARCOURUE LA PLUS LONGUE)

ALLER (notez le nombre d'élèves)	RETOUR (notez le nombre d'élèves)
A pied, seul A pied, accompagné A vélo, seul A vélo, accompagné En transport en commun (n° de ligne) En transport scolaire En moto/vélocycle En voiture avec ses parents, sa famille En voiture personnelle En co-voiturage	A pied, seul A pied, accompagné A vélo, seul A vélo, accompagné En transport en commun (n° de ligne) En transport scolaire En moto/vélocycle En voiture avec ses parents, sa famille En voiture personnelle En co-voiturage

■ POUR CEUX QUI EFFECTUENT LES TRAJETS VERS L'ÉCOLE EN VOITURE (FAMILIALE OU PERSONNELLE), COMBIEN UTILISENT PARFOIS UN AUTRE MODE POUR LE TRAJET DOMICILE-ÉCOLE?

ALLER (notez le nombre d'élèves)		RETOUR (notez le nombre d'élèves)	
A pied, seul		A pied, seul	
A pied, accompagné		A pied, accompagné	
A vélo, seul		A vélo, seul	
A vélo, accompagné		A vélo, accompagné	
En transport en commun (n° de ligne)		En transport en commun (n° de ligne)	
En transport scolaire		En transport scolaire	
En moto/vélomoteur		En moto/vélomoteur	
En co-voiturage		En co-voiturage	

QUELLES SONT LES PRINCIPALES RAISONS POUR LESQUELLES LES ÉLÈVES N'UTILISENT PAS LES MOYENS DE DÉPLACEMENT SUIVANTS:

• **En transports publics:**

RAISONS	NOMBRE D'ÉLÈVES
Arrêt trop éloigné du domicile ou de l'école Les correspondances et/ou horaires ne sont pas adaptés Pas de connaissance des horaires ni des lignes qui passent près du domicile Les élèves ne se sentent pas en sécurité Le prix est trop élevé Les élèves habitent trop près de l'école Autres (précisez):	

• **En vélo:**

RAISONS	NOMBRE D'ÉLÈVES
Les élèves habitent trop loin de l'école Les élèves n'ont pas de vélo Trop dangereux - manque d'infrastructures Autres (précisez):	

• **A pied:**

RAISONS	NOMBRE D'ÉLÈVES
Les élèves habitent trop loin de l'école Trop dangereux - manque d'infrastructures Autres (précisez):	

■ UNIQUEMENT POUR LES ÉLÈVES VENANT EN VOITURE:

EXISTE-T-IL UNE ALTERNATIVE À LA VOITURE POUR LE TRAJET DOMICILE-ÉCOLE?

QUESTIONS	NOMBRE D'ÉLÈVES
Combien d'élèves ont une alternative à la voiture pour venir à l'école? Combien d'élèves sont prêts à utiliser cette alternative? Combien d'élèves seraient prêts à faire du co-voiturage, s'ils avaient une opportunité?	

■ POUR TOUS LES ÉLÈVES:

SUGGESTIONS

Les élèves ont-ils des commentaires ou idées à soumettre en termes de mobilité à l'école ou sur le chemin de l'école? (Utilisez une autre feuille si nécessaire)

LES ÉLÈVES SONT-ILS PRÊTS À PARTICIPER OU S'INVESTIR DANS DES ACTIVITÉS MOBILITÉ, VOIRE À FAIRE PARTIE DU GROUPE MOBILITÉ DE L'ÉCOLE?

☐ OUI ☐ NON

Coordonnées:

Classe:

Merci de votre collaboration

VOLET 2: SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

Le développement des capacités des élèves et l'apprentissage de l'autonomie en toute sécurité sont au centre des préoccupations du Plan de Déplacements Scolaires. L'école et ses enseignants ne portent pas seuls cette responsabilité, les parents sont bien entendu les premiers impliqués.

L'éducation à la sécurité routière et à la mobilité est une matière obligatoire à l'école primaire. Dans l'enseignement francophone, il s'agit d'une matière inscrite dans les socles de compétences et dans l'enseignement néerlandophone, cette matière est reprise dans les 'vakoverschrijdende eindtermen'.

L'éducation à la sécurité routière et à la mobilité est souvent limitée à des initiatives ponctuelles, à des projets d'école ou de classe. Des aptitudes comme celle de rouler à vélo exigent une réelle formation continue, aussi bien à travers les différentes années et classes (intégration horizontale) qu'à travers les différentes branches (intégration verticale).

Le Plan de Déplacements Scolaires veut aider l'école à insérer méthodiquement l'éducation à la sécurité routière et à la mobilité, ainsi qu'à la mobilité durable dans la vision de l'école, son projet pédagogique et/ou son règlement. A travers des projets concrets et des partenaires externes, le travail s'axe sur la **mise en place d'une ligne pédagogique** et l'organisation d'actions qui peuvent être réalisées annuellement.

Les parents sont aussi des acteurs importants et décident de la manière dont leurs enfants se déplacent. En organisant des actions avec les élèves dans et aux abords de l'école, le Plan de Déplacements Scolaires touche également les parents et les habitants du quartier, voire de la commune. De plus, les parents sont sensibilisés via leurs enfants à se déplacer en toute sécurité et en respectant l'environnement.

FICHE PRATIQUE 1:

ÉDUCATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Sensibilisation et éducation

L'apprentissage de la sécurité routière repose en grande partie sur les parents. L'école a également un rôle à jouer et, contrairement à une idée répandue, cette matière ne doit pas forcément être enseignée par un spécialiste. L'instituteur est compétent pour enseigner la sécurité routière. Les coups de pouce extérieurs (venue d'un policier en classe, travail avec des associations spécialisées en mobilité...) sont utiles pour amener aux enseignants des idées nouvelles et motivent encore davantage les élèves.

DÉFINITION

Le but à moyen terme de l'éducation à la sécurité routière est d'amener les élèves à adopter des comportements sûrs et anticipatifs en tant qu'usagers de la voie publique. Concrètement, ils doivent se protéger dans le trafic et ne pas mettre les autres usagers en danger quel que soit le mode de déplacement. A plus long terme, cette éducation forme les futurs citoyens. Un élève qui a appris à être piéton, cycliste, usager des transports publics devient un usager de la route conscient de sa mobilité et de celle des autres.

PUBLIC CIBLE

- Les enseignants et les élèves de maternelle, du primaire et du secondaire.
- Elèves du primaire: formation par les zones de police et les services de prévention.
- Elèves du secondaire: formation par la police fédérale.

PARTENAIRES

IBSR: matériel éducatif.

Les zones de police et les services de prévention pour le primaire.

- Apprentissage de la sécurité routière via les pistes d'habileté.
- Formations au sein des écoles selon les zones de police → voir annexe: 'Appui des zones de police'.

La police fédérale pour le secondaire.

- Formations au sein des écoles → voir annexe: 'Appui de la police fédérale'.

GREEN asbl, Réseau Idée asbl et la Ligue des Familles

- Mise à disposition d'une mallette pédagogique sur la mobilité et la sécurité routière.

ORGANISATION: ÉTAPES

Tous les cycles de l'enseignement sont concernés, l'éducation à la sécurité routière débute dès la première année de la maternelle. Il s'agit de l'intégration horizontale de l'éducation à la sécurité routière.



ACTEURS

- Les enseignants et/ou les éducateurs.
- Les élèves du maternel, primaire et secondaire.
- Les parents.

Les leçons sont également réparties en fonction des matières enseignées. Il s'agit alors de l'intégration verticale de l'éducation routière.

Une collaboration étroite entre les instituteurs, les enseignants d'éducation physique et les parents est à encourager car elle permet l'intégration des apprentissages et, surtout, d'exercer les élèves de manière pratique à l'école, dans un milieu à l'écart du trafic, puis directement dans la circulation.

Une éducation à la sécurité routière efficace se fonde sur trois aspects:

1. Les connaissances

Pour se déplacer en rue, la connaissance des principales règles du code de la route est indispensable (la priorité de droite, la signification des feux piétons...). Il est important d'apprendre à reconnaître les situations à risque (la portière qui s'ouvre pour le cycliste, la voiture qui dépasse à l'approche d'un passage pour piétons, la priorité du tram sur les autres usagers, y compris les piétons, l'absence de feux de signalisation...).

2. Les aspects psychomoteurs

Les aptitudes psychomotrices sont acquises pour assurer la sécurité. Les jeunes enfants apprennent à s'arrêter net au bord du trottoir et les cyclistes, cyclomotoristes à maîtriser leur système de freinage.

3. L'affectivité et les liens sociaux

Pouvoir maîtriser ses émotions dans la circulation est essentiel: que faire si un enfant a peur à vélo? Comment réagir si un automobiliste est agressif vis-à-vis d'un jeune piéton ne traversant pas sur le passage? Et comment faire comprendre aux élèves qu'ils ne sont pas 'ridicules' auprès de leurs amis s'ils appliquent des comportements sûrs (mettre un casque vélo, attendre que le feu soit vert, ne pas traverser à n'importe quel endroit...)? Apprendre aux élèves à se déplacer en sécurité, ce sont leurs premiers pas vers leur autonomie.

Pour que l'éducation à la sécurité routière soit efficace, elle doit être enseignée sur le long terme. Il est recommandé de travailler les thèmes de la sécurité routière et de la mobilité tout au long de l'année scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

Le **Boodschapinstituut** a organisé, en hiver, une action 'visibilité' sur base du matériel pédagogique de l'IBSR, et avec l'aide de la zone de police de Bruxelles Nord. Rapidement et aisément réalisée, cette action souligne l'importance de la visibilité des enfants dans le trafic.

(36, rue Vandenbussche, 1030 Schaerbeek, 02/241.73.87)

REMARQUES

- Les activités organisées par des tiers viennent compléter la formation reçue à l'école, mais ne doivent pas s'y substituer.
- Les outils éducatifs de l'IBSR évoluent chaque année, découvrez-les sur leur site.
- Vous recevrez le catalogue de l'IBSR en début d'année scolaire.

COÛT ET MATÉRIEL

- Outils éducatifs de l'IBSR: variable (catalogue IBSR).
- Mallette pédagogique: gratuite.
- Pistes de circulation → annexe: 'Appui des zones de police'.
- Formation de la police fédérale : gratuite.
→ annexe: 'Appui de la police fédérale'.

FICHE PRATIQUE 2:

EDUCATION À LA MOBILITÉ DURABLE DANS LE SECONDAIRE

Sensibilisation et éducation

La mobilité et la sécurité routière font partie intégrante de notre quotidien. Nous sommes tous, plusieurs fois par jour, amenés à nous déplacer. La tendance actuelle est de se déplacer toujours plus, et de plus en plus loin. Ce qui n'est pas sans poser de problèmes... Il est donc nécessaire de sensibiliser les jeunes à une mobilité plus durable pour notre environnement.

Dans le cadre des programmes de cours, des activités peuvent être réalisées avec les élèves. L'apprentissage de la mobilité est mis au service des socles des compétences à acquérir dans le secondaire.

DÉFINITION

L'éducation à la mobilité durable amène les élèves à adopter des comportements, sûrs et anticipatifs, en tant qu'usagers de la voie publique et à leur faire prendre conscience des enjeux et des choix à faire dans leurs habitudes de déplacements (apprentissage d'une mobilité réfléchie et responsable).

PUBLIC CIBLE

- Jeu Optimove: à partir de 14 ans.
- Visite guidée 'A pieds joints dans le passé': à partir de la 3^{ème} année secondaire.
- Film 'Une vérité qui dérange' et dossier d'accompagnement: à partir de 12 ans.
- Emission 'C'est pas sorcier': 'Transports en commun: quand la ville change d'air': à partir de la 6^{ème} primaire jusqu'à la fin du secondaire.
- 'Het verkeer dat zijn wij!': à partir de 12 ans.
- Exposition Mobilissimo: second cycle du secondaire.
- Dossier pédagogique 'L'énergie, je la consomme autrement': jusque 14 ans.
- Séquence de cours de géographie traitant de la mobilité durable: 6^{ème} secondaire.
- 'Weg-wijzer': à partir de 14 ans.

PARTENAIRES

Empreintes asbl

Informe, sensibilise, forme, mobilise et interpelle la jeunesse sur les valeurs et les enjeux de l'écologie c'est-à-dire la vie des hommes et des femmes en société en interaction avec leur environnement.

Arkadia asbl

Développe des projets afin de dévoiler au plus grand nombre les richesses du patrimoine belge et bruxellois.

GREEN asbl

Favorise un développement durable en s'assurant la participation la plus large possible de la société. GREEN développe des projets, des formations et des dossiers pédagogiques sur la mobilité.



ACTEURS

- Les élèves du secondaire.
- Les enseignants: la mobilité peut être abordée dans différents cours. Il s'agit d'une matière transversale.

Bruxelles Mobilité

La cellule sensibilisation incite et aide les écoles dans la mise en place de leur Plan de Déplacement Scolaire et met à disposition des écoles l'exposition 'Mobilissimo'.

Bruxelles Environnement

IBSR

Centrum Informatieve Spelen vzw

Informe et sensibilise les jeunes via des jeux. Développe, accompagne et vend ces jeux.

ORGANISATION: ÉTAPES

Il est possible d'aborder la mobilité dans les cours de façon transversale ou disciplinaire. Ce thème n'est pas repris en tant que tel, comme discipline dans le socle des compétences et des compétences terminales de la Communauté française et dans les 'vakoverschrijdende eindtermen en ontwikkelingsdoelen' de la Communauté flamande. Par contre, pour plusieurs disciplines définies dans le socle, il y a une référence à la mobilité, ceci est valable pour les deux communautés. Les enseignants ont donc la possibilité d'aborder cette thématique quelle que soit leur discipline. Le thème de la mobilité et sécurité routière peut être intégré dans quasi toutes les matières. Voici quelques exemples d'activités possibles:

- **Langues:** discussion sur les avantages et inconvénients de chaque mode de déplacement, réalisation d'enquêtes, rédaction d'articles pour le journal et le site de l'école, de courriers de sensibilisation...
- **Mathématique:** travail sur les statistiques (accidents de la route, répartitions modales des élèves de l'école...)
- **Physique:** étude du mouvement - dossier IBSR 'Quelques applications des lois fondamentales de la physique à la sécurité routière', disponible sur www.faitesleclic.be
- **Géographie:** lecture de cartes (fiche d'accessibilité, carte de localisation des élèves), réalisation de cartes (sur les dangers aux abords de l'école, carte cyclable), réflexion sur les choix d'organisation spatiale et la mobilité...
- **Informatique:** traitement statistique des résultats d'enquête mobilité, utilisation de logiciel de visualisation de la terre et/ou de SIG (Systèmes d'Information Géographiques) en parallèle avec une réflexion géographique de la mobilité, alimentation d'un blog (voir la fiche site Internet et Blog).
- **Technologie:** les nouvelles technologies, la mécanique du vélo, projet de parking vélos...
- **Education physique:** apprentissage du vélo (voir la fiche 'Education au vélo').
- Des expositions, des séquences filmées, des reportages photographiques... peuvent aussi être réalisés en classe. De plus, des liens sont possibles avec d'autres thèmes comme l'environnement, la santé, la pollution, le réchauffement climatique...

OUTILS

Jeu OPTIMOVE

Ce jeu coopératif de stratégie aborde la question de la responsabilité collective en matière de mobilité. Il invite les joueurs, autour d'un plateau de jeu représentant un tissu urbain, à opérer les choix de moyens de transport les plus appropriés en fonction d'une situation donnée. Divers critères sont pris en compte tels que l'émission de CO2, la sécurité routière, la santé et l'aménagement du territoire. Le jeu aborde de nombreux thèmes transversaux inhérents à notre mobilité.

Durée: 2 plages horaires consécutives

⇒ Empreintes asbl

Visite guidée 'A pieds joints dans le passé'

De la Place Sainte-Catherine à la Gare Centrale, ce parcours aborde l'évolution de la mobilité à Bruxelles et l'aménagement de l'espace public au fil des siècles. Les élèves sont amenés à débattre de questions d'intérêt public sur la mobilité durable: sécurité des piétons et des cyclistes, fluidité des transports publics, nuisances sonores du trafic, modes de déplacement alternatifs... Séance de 1h30.

⇒ Arkadia asbl, 02/537.67.77

Exposition et cahier pédagogique 'A quoi roulera la voiture de demain ?'

Découverte des énergies 'propres' à travers une exposition réalisée sur base d'un article de Science et Vie Junior, dans le cadre de l'événement 'Mobilissimo'. Des panneaux informent sur les différentes sources d'énergie pour nous déplacer de manière 'plus propre' aujourd'hui et dans l'avenir.

⇒ Bruxelles Mobilité, Christine Heine (pds@mrbc.irisnet.be) ou Sofie Walschap (svp@mbgh.irisnet.be) 02/204.19.29

Film 'Une vérité qui dérange / An inconvenient truth' et le dossier d'accompagnement.

Ce documentaire met clairement en évidence les conséquences des changements climatiques. Le dossier pédagogique qui accompagne ce film offre aux enseignants des pistes pour sensibiliser les jeunes et les adultes aux problèmes liés aux changements climatiques et pour passer à l'action. Des liens peuvent être faits facilement avec la mobilité. Le dossier est à commander gratuitement via le site de la région wallonne ou téléchargé: <http://environnement.wallonie.be/publi/education/algore.pdf>

⇒ Dossier et CD disponibles gratuitement:

- GREEN asbl, An Stijfhals ou Julie Godart, 02/893.08.11
- Bruxelles Environnement, 02/775.76.28, mge@ibgebim.be, 2 dvd par école.

Emission 'C'est pas sorcier': 'Transports en commun: quand la ville change d'air'

Dans les années 60, de plus en plus de Français peuvent s'offrir une voiture. C'est une révolution ! En 10 ans, on passe de 5 à 12 millions de véhicules. On peut désormais aller où on veut et quand on veut ! Mais cinquante ans plus tard... c'est l'asphyxie ! Les villes s'étranglent sous la pollution et les bouchons. A l'occasion de la journée 'Bougez autrement', Fred et Jamy explorent la ville de Lyon et ses transports en commun et s'interrogent sur l'avenir de ce trafic devenu incessant.

⇒ GREEN asbl, An Stijfhals ou Julie Godart, 02/893.08.11

Dossier pédagogique 'L'énergie, je la consomme autrement'

Dans le cahier des activités complémentaires sont reprises 4 activités permettant de cerner différentes facettes de la mobilité durable.

⇒ Ces activités sont disponibles sur www.brusselsenvironnement.be/Templates/Ecoles/ ou en version papier auprès de Bruxelles Environnement, Marie-Claude Geleyn, 02/775.76.28

Séquence de cours de géographie traitant la mobilité durable:

Développement d'une question d'aménagement du territoire ou d'organisation spatiale en Belgique ou dans une région d'Europe en relation avec le développement durable (évolution des facteurs de localisation des différentes activités humaines, conflits d'intérêts spatiaux...) en privilégiant le travail à partir d'images et de cartes à mettre éventuellement en relation avec les structures institutionnelles belges ou européennes et les actions d'une société dans l'espace. Etudes de cas: le RER à Bruxelles, le métro à Charleroi, le tram à Liège... - Auteur Marc Deprez (FESec).

⇒ Descriptif et documents disponibles: [www.scienceshumaines.be/section geographie](http://www.scienceshumaines.be/section%20geographie)

'Weg-wijzer': uniquement disponible en néerlandais

Avec ce jeu, les jeunes parlent mobilité et tentent de trouver des solutions à la congestion.

Chaque joueur entre dans la peau d'un personnage et choisit un interlocuteur différent à chaque tour pour discuter d'une situation énoncée par l'arbitre. Ces situations comportent une destination: se rendre au magasin, au travail, à l'école. Les joueurs discutent successivement de la manière dont leur personnage et eux-mêmes feraient le déplacement. Réalisé en collaboration avec le Vlaamse Jeugdraad.

⇒ Centrum Informatieve Spelen vzw

'Het verkeer...dat zijn WIJ!': uniquement disponible en néerlandais

Ce film, présenté dans un style contemporain, propose une exploration de la problématique de la circulation et de la mobilité avec les jeunes. Grâce à son caractère ouvert et interrogatif, le film permet de lancer le débat en classe. Durée: 32 minutes.

⇒ IBSR, 02/216.43.42

Voir aussi les outils et activités sur le vélo ou les transports publics dans les fiches correspondant à ces thématiques.

POUR EN SAVOIR PLUS

Le **Collège Saint-Pierre** a réalisé une semaine de sensibilisation à la mobilité couplée à un concours. Après cette semaine les classes de 3^{ème} secondaire ont visionné le film 'Une vérité qui dérange' suivi d'un débat.

(25 rue Verbeyst, 1090 Jette, 02/421.43.39)

COÛT ET MATÉRIEL

- Jeu Optimove: location 10€ (durée du prêt: un mois) - A l'achat: 100€ pour une collectivité, 125€ pour un particulier.
- Exposition Mobilissimo: gratuit avec dépôt de caution.
- Visite guidée 'A pieds joints dans le passé': gratuit.
- Film 'Une vérité qui dérange': gratuit (2 par école).

- Dossier pédagogique 'L'énergie, je la consomme autrement': gratuit.
- Séquence de cours de géographie traitant de la mobilité durable: gratuit.
- Emission 'C'est pas sorcier': 'Transports en commun : quand la ville change d'air': gratuit mais avec un dépôt de caution de 5€.
- 'Het verkeer dat zijn wij !': 16,20€.
- 'Weg-wijzer': 100€ + 0,30€/km (frais de déplacement).

FICHE PRATIQUE 3:

EDUCATION AU VÉLO

Sensibilisation et éducation

Se déplacer à vélo constitue une alternative efficace, excellente pour la condition physique et respectueuse de l'environnement. L'usage du vélo, en particulier en ville, rebute parfois élèves et parents, effrayés par les dangers de la circulation. Rouler à vélo n'est pas toujours facile et nécessite un apprentissage. Dès le plus jeune âge et jusqu'en secondaire, les élèves doivent apprendre à maîtriser leur vélo et les règles de sécurité. En fonction de leur niveau, les élèves suivent des formations à la conduite ou effectuent des sorties de classe à vélo. Ces apprentissages font d'eux des cyclistes avertis et sécurisés.

DÉFINITION

L'éducation au vélo à l'école est un processus d'apprentissage à travers les cycles scolaires, d'une manière horizontale (dans toutes les classes, à tous les niveaux) et verticale (approche pluridisciplinaire). L'apprentissage de base se déroule au niveau de l'enseignement fondamental. En secondaire, l'éducation au vélo vise à rendre les élèves autonomes, à appréhender les risques et à pérenniser l'utilisation du vélo. C'est aussi une façon de responsabiliser les élèves aux impacts environnementaux de leurs choix de mode de déplacement.

Si certains élèves ne sont pas habitués aux déplacements à vélo, il existe des possibilités pour les mener à l'autonomie. Ils acquièrent les aptitudes nécessaires, apprennent les bons comportements, les règles de sécurité routière, le code de la route... Lorsque les élèves sont plus autonomes, l'éducation prend la forme de sorties de classe à vélo. Se déplacer à vélo pour se rendre au musée, organiser des parcours à thèmes, participer à des événements tels que Dring Dring sont autant de façons d'acquérir de l'expérience de la conduite du vélo dans la circulation, de sensibiliser et d'encourager les élèves à l'utilisation de ce mode de déplacement.

PUBLIC CIBLE

- Les enseignants et les élèves de la maternelle au secondaire.
- Brevet du cycliste: 5^{ème} primaire.
- Formation professeurs IFC: professeurs désireux de faire un projet sur le thème du vélo.

PARTENAIRES

Pro Velo

- Formations pour les élèves: apprentissage de base de la conduite à vélo (en dehors de la circulation) et apprentissage dans la circulation (sorties en groupe, puis individuel).
02/517.17.69, veloeducation@provelo.org
- Brevet du cycliste (www.brevetducycliste.be): formation théorique, suivie d'une formation pratique et d'une mise en situation réelle dans la circulation.
La formation se termine par un test de conduite à vélo, dans la circulation.



ACTEURS

- Les enseignants et/ou éducateurs.
- Les élèves du maternel et du primaire.

- Formations d'adultes pour aider à la mise en oeuvre du brevet cycliste 'Pro Velo', et l'IBSR dans le cadre du programme IFC (Institut de la Formation en cours de carrière: www.ifc.cfwb.be): apprendre à circuler à vélo avec les enfants, comment faire de l'éducation au vélo...
- Organisation de sorties de classe: vélotours guidés et parcours 'Dring Dring'. Dans le cadre des journées du Patrimoine, organisation d'une sortie pour les classes de secondaire.
02/517.17.65, c.dubois@provelo.org
- Formations d'adultes souhaitant accompagner des groupes d'élèves lors d'événements (Dring Dring)
- Formations pour les enseignants souhaitant organiser des activités d'éducation vélo. Ils apprennent à circuler à vélo avec les enfants, comment mettre en place une séance d'éducation...
Conditions et inscriptions: 02/517.17.68, veloeducation@provelo.org

La police

- Cours théoriques (50 à 100 min.) et pratiques adaptés aux différents cycles destinés aux cyclistes, cyclomotoristes, motocyclistes et futurs automobilistes. Voir annexe: 'Appui des zones de Police'.

IBSR

- 'A vélo comme un Pro!': guide d'éducation au vélo pour l'école. Téléchargeable sur leur site.

ORGANISATION: ÉTAPES

Tout en respectant les programmes scolaires, l'éducation au vélo s'intègre au projet pédagogique. Prévoir le matériel éducatif (vélos et brochures), le planning et contacter les partenaires externes (Pro Velo, la commune et la police).

Education vélo avec Pro Velo

Le programme d'éducation est divisé en 3 niveaux, allant de l'apprentissage de base de la conduite à vélo à l'autonomie complète. Les élèves du secondaire sont principalement concernés par les niveaux 2 et 3. Ceux-ci visent l'apprentissage de la conduite à vélo dans la circulation. Ils sont organisés sur 3 périodes scolaires comprenant 1 cours théorique et une sortie pédagogique dans les environs de l'école. Au niveau 2, la sortie se fait avec la classe entière. Au niveau 3, les groupes sont limités à 15 et chaque élève réalise des exercices individuels.

Brevet du cycliste de Pro Velo

Partie théorique, cours sur l'état du vélo (matériel didactique fourni par l'IBSR et Pro Velo) et maîtrise du vélo en terrain privé (éventuellement aidé de Pro Velo) pris en charge par un enseignant.

Conduite dans la circulation donnée par Pro Velo.

4 étapes en 6 journées:

- Théorie: code de la route et sécurité routière.
- Exercices de maîtrise du vélo en site protégé.
- Exercices de conduite à vélo dans la circulation.
- Test individuel en rue, reprenant la plupart des difficultés auxquelles les enfants sont confrontés.

REMARQUES

Si les élèves ne possèdent pas de vélo, plusieurs solutions existent:

- Prêt de vélos entre élèves.
- Location de vélos, notamment chez Pro Velo.
- Mise à disposition de vélos par certaines communes.

Veiller à l'état du vélo et au port du casque et de la chasuble.

COÛT ET MATÉRIEL:

Pro Velo

- Formation pour les élèves: 120€/1/2 journée - 180€/journée de formation avec une classe.
- Vélotours guidés: 7€/participant pour 1/2 journée - 9€/participant pour une journée complète.
- Location de vélo: 4€/1/2 journée - 6€/journée.
- Formation avec la police: gratuit.

FICHE PRATIQUE 4:

ATELIER DE RÉPARATION DE VÉLOS

Sensibilisation et éducation

Pour rouler en toute sécurité, il faut avoir un vélo en bon état. Il est important de faire régulièrement un contrôle technique de son vélo. Pour entretenir et réparer un vélo, quoi de mieux que de le faire soi-même? Du matériel de réparation et des connaissances de base sont nécessaires.

L'école peut installer son propre atelier de réparation de vélos. Outre s'assurer du bon état du vélo, il faut s'assurer de la bonne visibilité. L'atelier porte une attention particulière au matériel réfléchissant et d'éclairage du vélo et à l'équipement obligatoire décrit dans le code de la route (feux et catadioptres de couleur blanche à l'avant et de couleur rouge à l'arrière et deux catadioptres sur chaque roue).

DÉFINITION

Un atelier de réparation permet aux élèves de réparer leur vélo grâce aux conseils d'un technicien spécialisé et à la présence d'un outillage spécifique, dans l'école ou dans un atelier de réparations.

PUBLIC CIBLE

- Parents, professeurs et élèves du primaire et du secondaire.

PARTENAIRES

Ateliers de la rue Voot

Christian Brodtkom, 02/762.48.93

- Formation spécifique pour 'les porteurs de projets': s'adresse à ceux qui désirent organiser un atelier ou des animations techniques à destination du grand public, y compris les écoles.
- Fourniture de vieux vélos et d'outillage neuf pour les porteurs de projets.
- Cours techniques lors de différentes sessions à destination du grand public.
- Organisation de séances pour apprendre à réparer un vélo à destination du grand public.
- Prêt ou vente aux associations ou écoles d'un kit de base de réparation vélos.
- Mise à disposition d'une brochure 'vade-mecum technique' et d'un DVD 'Si tu apprends à réparer ton vélo tu rouleras toute ta vie'.
- Accompagnement pour des projets plus spécifiques (voyage à vélo, visite d'ateliers...).

CyCLO

Liesbeth Driesen, 0475/22.66.24

- Atelier vélo mobile: passe à la demande des écoles pour faire un contrôle technique. Ce contrôle est réalisé par des personnes travaillant quotidiennement la mécanique vélo chez CyCLO. Ils sont formés par des techniciens expérimentés.



ACTEURS

- Les professeurs ou parents d'élèves.
- Les élèves.
- Un conseiller technique (interne ou externe à l'école).

- Formation pour adultes: cours de base de réparation des vélos de 6 fois 2h30.

ORGANISATION: ÉTAPES

- Trouver une personne de contact, coordinateur ou responsable administratif de l'atelier.
- Trouver et former une personne pouvant réparer les vélos, assurer le service technique et l'animation de l'atelier. Un parent, un professeur, une personne ALE mise à disposition par la commune peuvent être formés par les Ateliers de la rue Voot.
- Trouver un local approprié accueillant des vélos, des outils, des pièces...
- Demander aux élèves, parents d'élèves, professeurs, voisins... d'apporter leurs vélos de récupération ou des pièces.
- Demander à des marchands de vélo de l'outillage spécifique, des pièces, roues... neufs ou d'occasion.
- Constituer un petit stock d'outils et de pièces de base.
- Décider de la périodicité des ateliers, des horaires, du prix demandé selon les besoins des participants.

POUR EN SAVOIR PLUS

L'**Ecole fondamentale Clair-Vivre** a organisé un atelier ouvert aux parents et aux élèves une fois par semaine (le mardi soir). Double objectif: aide à la réparation et formation pour acquérir de l'autonomie dans la réparation des vélos.

(40, avenue Notre-Dame, 1140 Evere, 02/247.63.65)

L'**Institut Technique Cardinal Mercier - Notre-Dame du Sacré-Coeur** dispose d'une vingtaine de vélos dans un local qui sert également d'atelier vélo. Les classes participent régulièrement à l'entretien des vélos.

(17, boulevard Lambermont, 1030 Schaerbeek, 02/216.21.97)

Le **Jan Van Ruusbroeckcollege** a installé plusieurs ateliers vélos dans ses locaux. Ils sont gérés par le concierge et le responsable du conseil des élèves. L'école organise un contrôle technique de tous les vélos deux fois par an.

(4, avenue du Forum, 1020 Bruxelles, 02/268.10.36)

REMARQUES

- Pour rouler en toute sécurité, il faut avoir un vélo en bon état.
- **La Commune** peut aider l'école à disposer d'un local pour constituer un atelier de réparation de vélos.
- **Les commerces**
Certains commerces spécialisés soutiennent l'initiative en offrant du matériel de réparation, des pièces ou des outils pour équiper l'atelier.

COÛT ET MATÉRIEL

Ateliers de la rue Voot:

- Contrôle technique dans les écoles: 150€/jour, 50€/2h.
- Formation 'porteur de projet': 100€ - 4 jours.
- Brochure 'vade-mecum technique': 5€.
- DVD 'Si tu apprends à réparer ton vélo tu rouleras toute ta vie': 5€.

CyCLO:

- Contrôle technique dans les écoles: 150€/jour, 50€/2h.
- Formation de base: 70€ - 6 fois 2h30.

FICHE PRATIQUE 5:

EDUCATION ROUTIÈRE - MOTO

Sensibilisation et éducation

L'autonomie en matière de mobilité augmente lorsque les jeunes atteignent l'enseignement secondaire. La moto et le scooter deviennent des moyens de déplacement populaires, tant pour se rendre à l'école que durant leur temps libre. Ces jeunes représentent le groupe à risque le plus important dans le cadre de la circulation routière et sont surreprésentés dans les statistiques d'accidents. Ces jeunes doivent être conscientisés aux conséquences et risques de leur conduite sur la voie publique.

La plupart des accidents sont dus à une conduite inadaptée et à un manque d'expérience sur la voie publique.

DÉFINITION

L'éducation routière relative à la moto consiste à apprendre ce qu'est une conduite sûre et responsable dans la circulation. Pour inciter les jeunes à adopter un comportement routier responsable, il est nécessaire de les sensibiliser aux risques de la route et de leur apprendre comment se déplacer de manière sûre ainsi qu'à respecter les autres usagers de la route.

PUBLIC CIBLE

- Les élèves de l'enseignement secondaire qui font leurs premiers pas dans la circulation motorisée.
- Les professeurs.

PARTENAIRES

La police fédérale

Service d'éducation routière - Patrick Lambert, 02/642.65.65, dga.dah.cep.fed@police.be

- Cours théoriques de conduite en classe + film (1h30).
- Cours pratiques de conduite dans la cour de récréation (1/2 journée).

Consultez l'annexe 'Appui de la police fédérale' pour plus d'informations.

Fédération francophone des motocyclistes (Fedemot)

Benoît Matthys, 04/227.26.82

- Propose des programmes de sécurité routière pour les écoles, tant au niveau théorique que pratique.
- Conscientise les jeunes au comportement routier, assure l'apprentissage d'une conduite adéquate et démontre les conséquences d'un mauvais comportement.



ACTEURS

- Les enseignants et/ou éducateurs.
- Les élèves du secondaire.

Motorcycle Action Group (MAG)

Erwin Steegmans, 03/888.41.63

MAG offre des formations à la conduite de vélomoteurs et à l'éducation routière, afin d'améliorer la sécurité des deux-roues motorisés en:

- présentant le deux-roues motorisé de façon adéquate et en s'assurant que les jeunes prennent rapidement conscience de l'agressivité de la circulation;
- attirant l'attention des jeunes sur la spécificité des véhicules motorisés (vitesse...) et en convainquant les élèves de respecter scrupuleusement les règles de sécurité routière;
- conscientisant les jeunes sur le respect des limitations de vitesse et les conséquences d'une vitesse excessive (assurance, permis...).

IBSR

Propose des brochures concernant la moto et la circulation pour les élèves du secondaire:

- 'En scooter, en mob... Comment rouler sans casse!'.
• 'Je brommer, je leven'.
• 'Het verkeer, dat zijn WIJ!' + DVD (45') → fiche 'Education à la mobilité durable dans le secondaire'.

ORGANISATION: ÉTAPES

Fixer des objectifs

- Discuter de la façon dont sera donnée la formation et informer les classes de l'utilité de ces cours relatifs à la circulation et à la mobilité.
- Se concerter et établir un planning précisant quelles classes participent et quand.
- Désigner un responsable pour l'organisation de la formation.

Informar les classes à propos de la formation

- Inciter les jeunes à adopter un comportement (routier) socialement responsable dans la circulation.
- Utiliser des pancartes d'information, des brochures et le site web.

Évaluation

- Par une discussion ultérieure durant les cours avec une séance de questions/réponses.
- Par le biais de l'établissement d'une charte.

Poursuite de l'éducation routière par l'information et la communication

- Organiser ou poursuivre des campagnes de sensibilisation afin de parvenir à une conduite sûre et contribuer au respect de la voie publique.
- Inciter les jeunes à adopter une conduite économe et leur présenter les véhicules 'propres'.
- Conscientiser les jeunes à l'impact de leur choix de déplacements (santé, environnement...) → fiche 'Education à la mobilité durable dans le secondaire'.

REMARQUES

- Insérer cet apprentissage dans le contexte plus large de la mobilité durable et de l'impact de leur choix.
- Le respect des autres usagers de la route passe par la compréhension de leur mobilité.

COÛT ET MATÉRIEL

- La police fédérale: gratuit.
- Fedemot: gratuit.
- MAG: 1.360€/ jour de projet.
- IBSR: brochures et affiches gratuites ou payantes. Dépliants et matériel de communication (voir catalogue).

FICHE PRATIQUE 6:

EDUCATION ROUTIÈRE - VOITURE

Sensibilisation et éducation

L'autonomie en matière de mobilité augmente lorsque les jeunes atteignent l'enseignement secondaire. À partir de 17 ans, les élèves entrent en contact avec la circulation en tant qu'automobiliste. Les chiffres révèlent que l'implication dans les accidents de la route diminue à mesure que le conducteur acquiert de l'expérience. La plupart des accidents sont dus à une conduite inadaptée et à un manque d'expérience sur la voie publique. Pour cette raison, les jeunes doivent être sensibilisés aux conséquences et risques de leur conduite sur la voie publique.

DÉFINITION

L'éducation routière à la voiture consiste à apprendre une conduite sûre et responsable. Pour inciter les jeunes à adopter un comportement routier responsable, il est nécessaire de les sensibiliser aux risques de la route, de leur apprendre à se déplacer de manière sûre et à respecter les autres usagers.

PUBLIC CIBLE

- Les élèves du second cycle de l'enseignement secondaire.

PARTENAIRES

La police fédérale

Service d'éducation routière, Patrick Lambert, 02/642.65.65, dga.dah.cep.fed@police.be

- Cours de conduite théoriques en classe + film (1h30).
- Cours pratiques dans la cour de récréation.
→ fiche 'Appui de la police fédérale' pour plus d'informations.

DrIVE up Safety (DUS), Stefan De Craecker, 0477/26.68.01, stefan@dus.be

- Incite les jeunes à penser de manière positive à la sécurité routière. DUS ne s'adresse pas uniquement aux conducteurs, mais à tous les usagers de la route.
- Attire l'attention des jeunes sur leur comportement routier dès 16 ans, âge auquel ils font leurs premiers pas actifs dans la circulation motorisée.

Responsible Young Drivers (RYD), P. Huybrechts, 02/513.39.94, pascal@ryd.be

- Milite pour la promotion de la sécurité routière en influençant positivement et à long terme le comportement et la mentalité des jeunes conducteurs.
- Différentes actions et animations dans les écoles.
- Le Formapack: session interactive abordant le temps de réaction, la distance de freinage, la conduite sous influence et la protection dans la voiture (durée: 2 heures de cours).
Éthylotest, lunettes alcovision, alcokart, test de réactivité, voiture-tonneau, crash-test, simulateur de conduite, quiz.



ACTEURS

- Les enseignants et/ou éducateurs.
- Les élèves du secondaire.

IBSR

- Brochures concernant la circulation pour les élèves de l'enseignement secondaire.

ORGANISATION: ÉTAPES

Fixer des objectifs

- Discuter de la façon dont sera donnée la formation et informer les classes de l'utilité des cours relatifs à la circulation et à la mobilité.
- Se concerter et établir un planning précisant quelles classes participent et quand.
- Désigner un responsable pour l'organisation de la formation.

Informar les classes à propos de la formation

- En accentuant l'objectif d'inciter les jeunes à adopter un comportement (routier) socialement responsable (tant en voiture qu'en moto) dans la circulation en général.
- Utiliser des pancartes d'information, des brochures et le site web.
- Souligner l'aspect sécurité au niveau de la circulation.

Évaluation

- Par une discussion ultérieure durant les cours avec une séance de questions/réponses.
- Par le biais de l'établissement d'une charte.

Poursuite de l'éducation routière par l'information et la communication

- Afficher des campagnes de sensibilisation incitant à un comportement routier sûr et respectueux des usagers de la voie publique (ex. campagne Bob, campagne ceinture...).
- Inciter les jeunes à adopter un comportement routier économe et présenter les véhicules 'propres'.
- Conscientiser les élèves à l'impact de leur choix de mode de déplacement (santé, environnement...) → fiche 'Education à la mobilité durable dans le secondaire'.

POUR EN SAVOIR PLUS

Conduite économe

- www.ikbenrob.be: conseils pour une conduite économe en carburant.
- www.energiesparen.be: informations sur la conduite économe en carburant.
- www.ecodriving.be: une conduite respectueuse et consciente.

Voitures 'propres'

- www.ecoscore.be: aperçu de la consommation et des émissions de certaines voitures, informations sur les technologies en la matière, impact du trafic sur l'environnement, conduite écologique, législation...
- www.voiturepropre.be: informations sur les labels énergétiques pour les voitures.

REMARQUES

- Insérer cet apprentissage dans le contexte plus large de la mobilité durable et de l'impact de leur choix.
- Le respect des autres usagers de la route passe par la compréhension de leur mobilité.

COÛT ET MATÉRIEL

- La police fédérale: gratuit.
- DUS: remboursement des frais de déplacement des bénévoles. Animation: gratuite.
- RYD: sur demande en fonction de l'animation, animation payante, de 50€ à 1.500€.
- IBSR: brochures et affiches gratuites ou payantes. Dépliants et matériel de communication (voir catalogue).

ANNEXE 1:

APPUI DES ZONES DE POLICE

Sensibilisation et éducation

ZP 5339 Bruxelles, Ixelles	ZP 5340 Ouest Jette, Molenbeek-Saint-Jean, Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Koekelberg	ZP 5341 Midi Forest, Saint-Gilles, Anderlecht
Service prévention Chef de service: Chantal d'Hoker 02/279.83.71 Polbru_prev_p@skynet.be	Service prévention Chef de service: Christel Mels 02/412.68.08 ou 0478/876.341 christel.mels@zpz5340.be	Service prévention Pilote de projet: Robert Ballus 02/559.85.55 tra.t@zpz5341.irisnet.be tratmidi@hotmail.com
Organisation - Opération cartable: 1^{ère} quinzaine de septembre et d'octobre avec distribution du calendrier. - Apprentissage à la sécurité routière via 1 piste de circulation et d'habileté mobile installée dans la cour de récréation. - La cellule APS d'Ixelles développe également des cours de sécurité routière dans les écoles.	Organisation - Opération cartable: 1^{ère} quinzaine de septembre et d'octobre avec distribution du calendrier. - Parrainage écoles via le projet 'Pat Rouille' qui a pour objectif de travailler sur la prévention contre la criminalité.	Organisation - Opération cartable: 1^{ère} quinzaine de septembre et d'octobre avec distribution du calendrier. - Projet Bobby: Bobby est un petit personnage de dessin animé qui évolue dans un cadre réaliste et ludique adapté aux enfants âgés de 6 à 12 ans. - Quinzaine sensibilisation & répression à la rentrée scolaire avec l'aide des APS.
Les étapes La formation 'apprentissage à la sécurité routière' est dispensée tous les 2 ans. Théorie: 1h de cours en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années, 2h en 3 ^{ème} et 4 ^{ème} années et 3h en 5 ^{ème} et 6 ^{ème} années. Pratique: La piste se compose d'éléments reproduisant un carrefour et une rue. Le parc est occupé par un groupe de 12 enfants pendant 1 h.	Les étapes Les leçons abordent 5 sujets: introduction police, le vandalisme, le vol, la signalisation routière, la prévention à la sécurité routière développés à raison d'un thème par mois. Il est possible de se rendre au parc de circulation de Jette si les écoles le souhaitent.	Les étapes L'enfant est confronté à des situations susceptibles d'être rencontrées sur le chemin de l'école. Un présentoir avec des boutons réponses est utilisé comme moyen d'expression et est intégré dans la borne informatique mobile apportée par la police. Des cahiers aident les enseignants à développer et approfondir en classe des points de sécurité routière importants.
Public cible Les élèves de primaire.	Public cible Les élèves de 5 ^{ème} primaire.	Public cible Les élèves de primaire.
Coût Gratuit et bilingue.	Coût Gratuit et bilingue.	Coût Gratuit et bilingue.
Piste de circulation 1 piste fixe sert de relais à la piste mobile durant les mois d'hiver.	Piste de circulation 1 piste fixe communale à Jette: gratuite pour les écoles jettoises, payantes pour les autres: 5€/élève.	Piste de circulation 1 piste de circulation et d'habileté à Anderlecht.

ZP 5342 Est Uccle, Watermael-Boitsfort, Auderghem	ZP 5343 Montgomery Etterbeek, Woluwe-Saint-Pierre, Woluwe-Saint-Lambert	ZP 5344 Nord Schaerbeek, Evere, Saint-Josse
Service prévention Chefs de service: Uccle: Kathy De Belva 02/333.78.93 debelva.kathy@coditel.net Watermael: Mme Guldemont 02/675.55.90 centredi@hotmail.com Auderghem: Mme Vermuyten 02/676.49.13 tbeate@auderghem.irisnet.be	Service prévention Chef de service: M. Van de Kerckove 02/788.95.10	Service prévention Chef de service: Roland Aerts 02/249.22.82
Organisation - Opération cartable: 1^{ère} quinzaine de septembre et d'octobre avec distribution du calendrier. Chaque commune a ses activités: - Uccle: 2 pistes didactiques, 1 fixe et 1 mobile. - Watermael: apprentissage à la sécurité routière au centre d'initiation - rue Ruytinx, 33. - Auderghem: 1 piste de circulation mobile.	Organisation - Opération cartable: 1^{ère} quinzaine de septembre et d'octobre avec distribution du calendrier. - Formation de patrouilleurs scolaires. - Projet 'Bobby' (idem zone midi). - Cours de sécurité routière dans toutes les écoles avec étude systématique de leurs abords.	Organisation - Opération cartable: 1^{ère} quinzaine de septembre et d'octobre avec distribution du calendrier. - Routes éducatives pédestres et cyclables: Evere et Schaerbeek. - Apprentissage à la sécurité routière et parrainage. - Formation patrouilleurs scolaires pour 6^{ème} primaire. - Plan de sécurité autour des écoles.
Les étapes Uccle: cours dans toutes les écoles. Uniquement en français. Watermael: cours théoriques au centre pour les primaires. Pratique sur 1 piste d'habileté fixe. Auderghem: cours pour 2 ^{ème} , 4 ^{ème} et 6 ^{ème} . Les activités varient selon la tranche d'âge. Etude des panneaux de signalisation, apprentissage à la sécurité routière et à la conduite du vélo. Parcours à pied et avec un véhicule: pour les 2 ^{ème} et 4 ^{ème} en go-car, à vélo pour les 6 ^{ème} .	Les étapes Patrouilleurs scolaires: les élèves de 6 ^{ème} primaire pour les écoles de Woluwe-Saint-Lambert. Séances d'apprentissage: 3 mercredis après-midi, dont deux séances avec une partie théorique et pratique et le 3 ^{ème} mercredi, clôture la formation avec un examen théorique et pratique.	Les étapes Les routes éducatives partent des maisons communales pour y revenir 45 minutes plus tard et comportent 9 situations couramment rencontrées en voirie. Lebut: anticiper les déplacements par un apprentissage progressif de la rue par un enfant de 10-12 ans. Manuel d'exercices avec 9 fiches et guide d'instructions pour les moniteurs distribués en début de parcours. Formation de patrouilleurs scolaires pour 6 ^{ème} primaire.
Public cible Les élèves de primaire.	Public cible Les élèves de primaire.	Public cible 4 ^{ème} et 5 ^{ème} primaire.
Coût Gratuit ou non selon les communes.	Coût Gratuit et bilingue.	Coût Gratuit et bilingue.
Piste de circulation 1 piste fixe et 1 mobile.	Piste de circulation Piste de circulation mobile.	Piste de circulation 1 piste fixe à Evere et 1 mobile.

ANNEXE 2:

APPUI DE LA POLICE FÉDÉRALE

Sensibilisation et éducation

POLICE FÉDÉRALE: SERVICE ÉDUCATION ET CIRCULATION DE LA ROUTE

La cellule éducation et prévention de la police fédérale est présente comme appui dans le cadre des plans d'actions de la police locale. Elle est en partie financée par l'IBSR.

Equipe composée de 8 personnes pour le Brabant wallon, le Brabant flamand et la Région de Bruxelles-Capitale. Une cellule bilingue.

Chef de service: Patrick Lambert - Adjoint: Christian Denamur

02/642.65.65/66, dga.dah.cep.fed@police.be

ORGANISATION: ÉTAPES

Les écoles secondaires réalisant un Plan de Déplacements Scolaires peuvent s'adresser à ce service. Les formations comprennent un volet théorique et un volet pratique. Il s'agit d'une à deux plages horaires pour la théorie, pour 40 à 50 élèves. Selon l'âge du public, les thèmes suivants sont abordés: cycliste, cyclomotoriste, motocycliste et automobiliste.

- Les cours théoriques sont donnés en classe avec support film (1h30). Différents sujets peuvent être traités selon le programme du professeur concerné:
 - Temps de réaction
 - Ceinture de sécurité
 - Règles de priorités
 - Cyclomoteurs trafiqués
 - Vitesse
 - Alcool et drogue
 - Accès au permis de conduire
 - Conduite défensive
- Les cours pratiques, octroyés selon la tranche d'âge, comportent 3 passages sur la scolarité:
 - Test temps de réaction
 - Test voiture-tonneau
 - Simulateur conduite moto

PUBLIC CIBLE

Les élèves du secondaire:

- 1^{er} degré (13-14 ans): aspect SR pour cycliste (50 min).
- 2^{ème} degré (15-16 ans): activités surtout orientées vers les cyclomoteurs.
- 3^{ème} degré: alcool, drogue, vitesse, conduite défensive, ceinture de sécurité.

Coût

Gratuit et bilingue.

VOLET 3:

ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS

Les statistiques montrent que de plus en plus de parents conduisent leurs enfants à l'école en voiture, ce qui non seulement augmente le nombre de véhicules et l'insécurité des enfants aux abords de l'école, mais diminue aussi l'apprentissage de l'autonomie de l'enfant dans la circulation. C'est un cercle vicieux duquel il faut tenter de sortir.

Une manière de trouver des alternatives à la voiture, et donc, de faciliter l'usage de modes de déplacement différents, est d'organiser ses déplacements en collaboration avec l'école et les parents.

Aller à l'école autrement qu'assis sur la banquette arrière de la voiture de papa et maman est une manière de redécouvrir le chemin de l'école, de renforcer les liens d'entraide entre parents et les liens conviviaux entre élèves et parents. C'est aussi une manière d'apprendre à l'enfant l'usage de modes de déplacement nouveaux, de le responsabiliser par rapport à sa propre sécurité, de l'éveiller à la journée d'école, de dynamiser les déplacements vers l'école et de l'encourager à comprendre les choix plus respectueux de son environnement. Il existe différentes manières d'organiser les déplacements afin que cela devienne une vraie solution pour les parents, quelles que soient leurs disponibilités. Il existe des alternatives: la marche, le vélo, les transports publics, la voiture; selon les distances qui les séparent de l'école et de la proximité d'autres parents.

Ces actions seront décidées et mises en œuvre dans le cadre du Plan de Déplacements Scolaires. Elles nécessitent des collaborations et des partenariats comme vous le lirez dans les fiches pratiques ci-jointes.

FICHE PRATIQUE 1:

RANGS SCOLAIRES À PIED OU PÉDIBUS

Organisation des déplacements

Les déplacements vers l'école maternelle et primaire se font souvent en voiture. Il s'agit généralement de courtes distances et les premiers kilomètres en voiture sont les plus polluants. Les mauvaises habitudes sont prises dès le plus jeune âge. La marche à pied constitue une bonne alternative pour se déplacer sur des distances de 1 kilomètre et moins (15 minutes pour un enfant). La marche comporte des avantages pour l'environnement, la santé et l'éveil des enfants, l'apprentissage de l'autonomie, la sécurité...

DÉFINITION

Un pédibus est un accompagnement d'un groupe d'enfants à pied par des parents, des éducateurs ou des enseignants. Un pédibus peut fonctionner tel un ramassage en bus avec des horaires de passage.

PUBLIC CIBLE

- Essentiellement les élèves habitant à 1 kilomètre de l'école (ou plus selon l'âge). Un circuit peut commencer à un lieu prédéfini servant de relais pour les parents venant en voiture ou en transports publics (mais attention aux retards possibles).

PARTENAIRES

La Commune

- Le conseiller en mobilité peut donner des conseils pour déterminer les trajets.
- L'échevin de la mobilité et/ou des travaux publics peut être un interlocuteur pour sécuriser une zone.
- Des APS, surveillants habilités peuvent aider une traversée dangereuse sur le parcours des rangs.

La police

- Formation des parents en tant que surveillants habilités.
- Formation des enfants aux règles de sécurité routière.

La Région (dans le cadre des Plans de Déplacements Scolaires)

- Développe la carte de localisation des élèves et met à disposition des chasubles.

Associations

- IBSR: matériel éducatif.
- Gamah: animation aux 3^{ème} et 4^{ème} primaires pour les sensibiliser à la mobilité en tant que piéton, les confronter aux dangers de la route afin de les responsabiliser et de les rendre plus autonomes.



ACTEURS

- Un responsable administratif: gère les circuits et récolte les inscriptions (parent, secrétaire de l'école...).
- Les parents volontaires ou des enseignants (ou éducateurs): gèrent le convoi d'élèves.
- Un responsable par circuit: est le contact en cas d'absence de l'élève et doit s'assurer du bon déroulement de son circuit.

ORGANISATION: ÉTAPES

Sondage et rassemblement de quelques personnes intéressées

- Enquête auprès des parents pour voir s'ils sont prêts à s'investir ou participer.
- Dresser une liste des candidats et inviter les familles intéressées à une rencontre initiale.
- Désigner une personne de référence pour répondre aux questions, pour gérer les inscriptions...

Définir les itinéraires, arrêts, horaires

- Rassembler sur une carte les domiciles des élèves intéressés et proposer différents circuits.
- Désigner une personne responsable par circuit à raison de 8 ou 10 élèves.
- Prévoir deux accompagnateurs, l'un à l'avant du rang et l'autre à l'arrière.
- Fixer les périodes de l'année pendant lesquelles auront lieu ces ramassages.
- Parcourir les trajets en répertoriant les endroits dangereux. Adapter les itinéraires avec les partenaires.
- Diffuser les itinéraires et les horaires aux parents et enseignants (réunion, courrier...).

Lancement des pédibus

- Planifier une marche d'essai. Déterminer l'heure de départ de la 1^{ère} maison et calculer l'heure à laquelle le rang arrive chez les autres enfants. Adapter les horaires, trajets, arrangements...
- Repérer une fois le trajet avec les élèves et attirer leur attention sur les difficultés du trajet.
- Fixer la date de lancement des rangs: inviter la police ou la Commune pour les premiers jours.
- Établir une charte avec les parents: qui prévenir en cas d'absence de l'enfant, attente ou non des retardataires, présence obligatoire des parents au domicile, qu'ils veillent au poids des cartables et à la tenue des enfants (adaptée aux intempéries).
- Faire en sorte que ce soit un moment agréable à vivre. Pour rendre la marche ludique, les enfants inventent un chant, sont habillés de la même couleur ou mettent un chapeau.

Évaluation

- Pour améliorer et planifier les rangs de l'année suivante, faire une évaluation et/ou un petit sondage.

POUR EN SAVOIR PLUS

À l'**Ecole de la Sainte-Famille**, 5 circuits encadrés par des parents (matin et soir) et par des professeurs (en fin de journée), accompagnent une cinquantaine d'élèves sur leur trajet.

(34, avenue Léopold Wiener, 1170 Watermael-Boitsfort, 02/672.29.75)

Le **Kristus Koning Assumpta** organise 4 rangs accompagnés par les enseignants à la sortie des cours.
(57, rue Paul Janson, 1020 Laken, 02/268.19.73)

REMARQUES

- Sensibiliser les élèves pour encourager la marche à pied et apprendre les règles de sécurité.
- Proposer aux parents la formation de 'surveillants habilités' organisée par la police fédérale.
- Fournir des chasubles pour chaque élève.
- Vérifier que l'assurance de l'école couvre le déplacement des élèves et des accompagnateurs.

COÛT ET MATÉRIEL

- Affiche, lettre et matériel de communication.
- Complément de la police d'assurance de l'école pour les élèves et pour les accompagnateurs.
- Chasubles: offertes par la Région dans le cadre des Plans de Déplacements Scolaires.
- Animation Gamah: 70€ pour +/- 2h + frais de déplacement.
- Outils éducatifs de l'IBSR: voir catalogue.

FICHE PRATIQUE 2:

RANGS SCOLAIRES À VÉLO OU VÉLOBUS

Organisation des déplacements

Les déplacements vers l'école se font souvent en voiture. Il s'agit généralement de courtes distances et les premiers kilomètres en voiture sont les plus polluants. Le vélo constitue un mode de déplacement alternatif sur des distances de 0 à 4 kilomètres (+/- 20 minutes). Il permet d'éviter la congestion urbaine, aère le corps et l'esprit et respecte l'environnement. Cependant, les élèves sont jeunes et parfois inexpérimentés à vélo. Les laisser seuls n'est pas très sécurisant pour les parents. Le ramassage scolaire à vélo, appelé vélobus, constitue une réelle alternative à la voiture.

DÉFINITION

Accompagnement d'un groupe d'enfants à vélo, depuis leur domicile ou point de rencontre vers l'école, par des parents, enseignants, surveillants habilités, APS... Ce ramassage permet aux enfants de se rendre à l'école à vélo en groupe, en toute sécurité, selon un circuit et un horaire déterminés à l'avance.

PUBLIC CIBLE

- Elèves du primaire habitant à maximum 4 kilomètres de l'école.

PARTENAIRES

Pro Velo

- Aide à réaliser les enquêtes et déterminer les circuits.
- Formation des adultes à l'accompagnement de groupes et formation des enfants à la conduite à vélo.
- Journée test.

La Commune

- Le conseiller en mobilité peut donner des conseils pour déterminer les trajets les plus sûrs.
- L'échevin de la mobilité et/ou des travaux publics est un interlocuteur pour sécuriser une zone.
- La Commune peut mettre du personnel à disposition pour encadrer le convoi.
- Des APS, surveillants habilités peuvent sécuriser un carrefour dangereux ou encadrer le rang.

La police

- Conseils pour déterminer les trajets et encadrer les premières journées.

Le GRACQ et les sections locales du Gracq

- Conseils pour le choix des itinéraires, encadrement.

La Région

- La Région équipe d'une chasuble et d'un casque les élèves participant au ramassage vélo.

IBSR: matériel éducatif.



ACTEURS

- Un responsable administratif: gère les circuits et récolte les inscriptions (parent, secrétaire de l'école...).
- Les parents volontaires ou des enseignants (ou éducateurs): gèrent le convoi d'élèves.
- Un responsable par circuit: est le contact en cas d'absence de l'élève et doit s'assurer du bon déroulement de son circuit.

ORGANISATION: ÉTAPES

Sondage et rassemblement de quelques personnes intéressées

- Enquêtes auprès des parents: susciter l'intérêt, voir les disponibilités des parents.
- Séance d'informations aux parents, partenaires potentiels...

Définir les itinéraires, arrêts, horaires

- Cartographie du domicile des élèves intéressés pour proposer différents circuits.
- Trouver un responsable administratif du ramassage et identifier un responsable par circuit.
- Déterminer les horaires de passage.

Pour le choix des circuits: éviter les dénivelés trop importants, garder de préférence le même itinéraire pour l'aller et le retour et choisir si possible des rues peu fréquentées, aménagées pour le vélo.

Lancement du ramassage vélo

- Parcourir les trajets en répertoriant les endroits dangereux. Adapter l'itinéraire avec les partenaires.
- Former les accompagnateurs et les élèves par Pro Velo (2/3h).
- Fournir des casques, chasubles pour chaque élève et des râteliers vélos en suffisance.
- Assurance: demander à l'organisme assureur si la police de l'école couvre ces déplacements.
- Test de terrain avec les accompagnateurs et les élèves, encadré par Pro Velo.
- Adaptation des horaires, trajets, arrangements...
- Fixer la date de lancement des rangs, établir les périodes ou jours de fonctionnement.
- Diffuser la feuille de route avec les circuits, horaires et personne de contact par circuit et par jour.
- Dresser une charte avec les règles de comportements à respecter.

Evaluation

- En fin d'année, faire une évaluation, un petit sondage pour planifier et améliorer l'année suivante.

POUR EN SAVOIR PLUS

8 écoles d'Evere (L'Aubier, la Source...) et **de Schaerbeek** (école 17...) organisent des rangs à vélo en collaboration avec les communes d'Evere et de Schaerbeek, la zone de police de Bruxelles Nord et Pro Velo: 5 circuits comptant au total +/- 70 enfants encadrés par des parents et des surveillants habilités. Contact Bikepooling: Eric Mavakala, 02/244.75.90.

La commune d'Ixelles organise un circuit vélo qui dessert plusieurs écoles de la commune: encadrement par la brigade cycliste des APS.

Contact: le Service Enseignement de la Commune.

REMARQUES

- Afin de s'assurer que les élèves maîtrisent leur vélo, prévoir un programme d'éducation au vélo proposé par Pro Velo.
- Informer la police et la commune des circuits et les inviter à sécuriser les rangs les premiers jours.
- Veiller à ce que les enfants ne portent pas de cartables trop lourds, qu'ils soient équipés d'une chasuble, d'un casque et de vêtements adaptés au temps, et qu'ils aient un bon cadenas en U.

COÛT ET MATÉRIEL

- Affiches, lettres et matériel de communication.
- Complément de la police d'assurance de l'école.
- Chasubles, casques: offerts par la Région dans le cadre des Plans de Déplacements Scolaires.
- Suivi et formation Pro Velo: gratuits.
- Guide du ramassage scolaire de Pro Velo.
- Outils éducatifs de l'IBSR: voir catalogue.

FICHE PRATIQUE 3:

PARRAINAGE VÉLO

Organisation des déplacements

Aller à l'école à vélo semble pour beaucoup être une aventure et dans toute aventure, il est nécessaire que des pionniers montrent la voie aux autres.

DÉFINITION

Le parrainage scolaire à vélo consiste à l'encadrement d'un enfant d'une école primaire par un jeune d'une école secondaire voisine. Le parrain encadre et accompagne son filleul à vélo sur le chemin domicile-école. Le parrainage n'a pas pour objectif d'apprendre aux enfants à rouler à vélo mais de favoriser les relations entre jeunes pour se rendre ensemble en sécurité à l'école. Ce parrainage aide les élèves de primaire à acquérir de l'assurance à vélo.

PUBLIC CIBLE

- Les enfants de 4, 5 et 6^{ème} primaire et adolescents de 16 ans et plus, sachant rouler à vélo.
- Les parents des élèves du primaire.

PARTENAIRES

Pro Velo: forme les élèves à la conduite à vélo → fiche 'Education au vélo'.

GRACQ: aide dans le choix des itinéraires et apprend à rouler à vélo dans le trafic.

Commune: soutien dans la réalisation (financier, choix des itinéraires...).

Police: choix des itinéraires.

IBSR: matériel pédagogique et d'information (posters, dépliants, brochures...).

La Région: équipe les élèves d'une chasuble et d'un casque.

Empreintes asbl: projet 'Génération Tandem Scolaire'. Cette association coordonne le projet au sein des écoles de la Communauté française et assure la formation des élèves.

ORGANISATION: ÉTAPES

Le parrainage scolaire à vélo s'organise dans plusieurs écoles situées sur un même site ou dans un même quartier (minimum 1 école primaire et 1 école secondaire). Voici comment mettre en place les tandems scolaires:

- Présentation du projet aux directions d'écoles, élèves et parents, responsables communaux (échevin de la mobilité et/ou de l'enseignement - conseiller en mobilité). L'information se fait par différents



ACTEURS

- Les élèves du secondaire et du primaire.
- Les parents.

canaux: courriers, rencontres, stands lors des fêtes, présentation en classe par les professeurs...

- Organisation d'une séance d'information.
- Les participants et leurs parents se réunissent pour constituer les tandems et proposer un itinéraire et un horaire pour se rendre à l'école à vélo.
- Les trajets sont soumis à la Commune et à la police pour validation.
- Formation de perfectionnement à la conduite en vélo. Idéalement, les élèves participants doivent avoir obtenu le Brevet du cycliste. Les élèves du secondaire doivent également avoir une expérience prouvée de la conduite du vélo dans le trafic et des notions de mécanique vélos.
- Pour les écoles participant au projet 'Génération Tandem Scolaire' de l'asbl Empreintes, les élèves du secondaire et du primaire bénéficient d'une formation adaptée.
- Distribution des itinéraires aux participants, à leurs parents, à la commune et à la police locale. Une charte est signée par les participants.
- Reconnaissance des itinéraires par les différents participants.
- L'école devra s'assurer que les vélos puissent être entreposés de manière sûre dans l'école. Il faut être attentif à l'état du vélo, à la visibilité des élèves (phares, catadioptriques, port de la chasuble...) et au port du casque (offert par la Région).
- Une journée test ou une semaine test sera alors réalisée. Lors de cette période, il est intéressant d'organiser un déjeuner pour accueillir les participants le premier jour du parrainage. L'école peut également organiser une conférence de presse.
- Evaluation du projet et démarrage des tandems.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.generationtandemscolaire.be

vidéo: www.notele.be/ (de 5,56 minutes à 9 minutes)

REMARQUES

- Afin de s'assurer que les élèves maîtrisent leur vélo, prévoir un programme d'éducation au vélo proposé par Pro Velo.
- Informer la police et la commune des circuits et les inviter à sécuriser les rangs les premiers jours.
- Veiller à ce que les enfants ne portent pas de cartables trop lourds, qu'ils soient équipés d'une chasuble, d'un casque et de vêtements adaptés au temps, et qu'ils aient un bon cadenas en U.

COÛT ET MATÉRIEL

- Matériel de communication.
- Coordination et formation des élèves par l'asbl Empreintes: gratuit si soutien de la commune sinon 2500€.
- Gratuit si coordination par les écoles volontaires.
- Les formations: voir fiche éducation au vélo.

FICHE PRATIQUE 4:

TRANSPORTS PUBLICS

Organisation des déplacements

Les problèmes de saturation du trafic et de pollution atmosphérique sont particulièrement présents en milieu urbain, et donc à Bruxelles. Ces problèmes sont liés à un nombre trop important de voitures individuelles. Plusieurs solutions sont possibles, comme par exemple, l'utilisation plus fréquente des transports publics pour se rendre à l'école.

Dans notre région, il y a un arrêt de transport public à plus ou moins 500 mètres du domicile de chacun. Afin d'encourager les parents et les élèves à utiliser davantage les transports publics, il est important que ceux-ci soient sensibilisés à leur bonne utilisation, leur respect et à leur fonctionnement.

Dans le cadre de leurs déplacements scolaires (piscine, excursions...), les écoles ont souvent recours à des cars scolaires privés très onéreux. Une manière de réduire ces frais et d'encourager les élèves à l'usage des transports publics est d'utiliser davantage ces transports dans le cadre scolaire.

DÉFINITION

Les transports publics sont des modes de déplacement motorisés collectifs avec des itinéraires et des horaires définis à l'avance.

PUBLIC CIBLE

- Toute école ayant des activités extérieures désirant promouvoir les transports publics.
- Tous les élèves et leurs parents et tous les enseignants habitant dans une zone bien desservie par les transports publics.

PARTENAIRES

STIB

- Matériel éducatif, plans, infos sur les horaires, brochures spéciales école.
- Visite du simulateur de conduite pour les conducteurs de métro.
- Visite des ateliers d'entretien et de réparation des rames de métro et des bus ou des dépôts (sites à visiter: Delta, Haren et Jacques Brel).
- Présentation de la STIB et de ses activités.
- Site Internet STIB pour les enfants www.stimi.be: présentation de la STIB et de Stimi (nouvelle mascotte STIB pour les enfants), du réseau, téléchargement de la brochure pour les enfants, jeux, news.

Josiane Rose, 02/515.21.63



ACTEURS

- Les parents d'élèves.
- Les enseignants.

TEC

DE LIJN

- Les horaires (bilingues) gratuits, plan réseau.

SNCB

- Indicateur des horaires, feuillets informatifs.
- Site internet SNCB pour les enfants et leurs professeurs www.traindecouverte.sncb.be: présentation de la SNCB, du réseau, téléchargement de la brochure pour les enfants et les enseignants, jeux...

Associations

- **COREN** et **GREEN**: campagne 'Ecole mobile et citoyenne', sur la mobilité, la citoyenneté, le respect et la sécurité dans les transports publics de la STIB.
- **IBSR**: documents éducatifs sur l'utilisation des transports publics.

ORGANISATION : PROMOTION DES TRANSPORTS PUBLICS

1. TRANSPORTS PUBLICS POUR LES SORTIES

- **Organiser de manière fréquente les trajets scolaires en transport public à la place du car scolaire privé**

Lorsque l'école prévoit une sortie, une action est de demander aux élèves d'identifier eux-mêmes le(s) trajet(s) vers la destination. De cette manière, ils apprendront, au fur et à mesure des années, à utiliser de manière efficace les transports publics: excursions en bus, tram, métro, train, apprendre la lecture d'horaires, lecture de la carte réseau, la multimodalité entre les différents modes de déplacement, utilisation des sites Internet des sociétés de transport...

- **Titres de transport**

STIB

- Pour les enfants de moins de 6 ans: gratuit seulement s'il est accompagné d'un adulte (maximum 4 enfants par adulte).
- Pour les enfants de 6 à 12 ans: gratuit mais l'enfant doit être en possession de l'Abonnement J (bon de commande dans les BOOTIK).
- Les enseignants reçoivent des cartes 10 voyages de la STIB pour accompagner les élèves.
- La carte école, spécialement conçue pour l'enseignement fondamental, permet à une classe ou un groupe de 30 élèves (accompagnateurs compris) de se déplacer toute une journée sur le réseau de la STIB.
- L'abonnement scolaire offre un accès illimité sur tout le réseau de la STIB durant toute l'année aux étudiants, âgés de 12 à 24 ans suivant des cours en journée (au moins 20h/semaine min.) ou du soir (10h/semaine min.).

Conditions et tarifs sur le site web de la STIB ou Valérie Panier, 02/515.50.67.

TEC

- Pour les enfants de moins de 12 ans: gratuit
- Les jeunes de 6 à 12 ans doivent être en possession d'un abonnement LYNX JUNIOR (gratuit).
- Pour les jeunes de 12 à 24 ans ⇒ abonnement LYNX : son prix varie en fonction des zones traversées avec un minimum de 2 zones et un maximum de 6 zones. Il est hebdomadaire, mensuel ou annuel. Il est combinable avec un abonnement sur les réseaux De Lijn et SNCB. Service abonnements: 010/23.53.53 ou www.infotec.be, rubrique 'Contact', 'Demande d'abonnement'.

De Lijn

- Pour les enfants de moins de 6 ans: gratuit.
 - Pour les enfants de 6 à 12 ans: gratuit s'il est accompagné d'une personne de +12 ans en possession d'un abonnement valable sur le réseau de De Lijn (y compris les cartes 65+). Maximum 4 enfants par accompagnateur abonné.
 - Pour les enfants entre 6 et 24 ans: l'abonnement 'Buzzy Pazz' peut être acheté pour 1 mois, 3 mois ou 1 an. Il est combinable avec un abonnement sur les réseaux STIB, TEC ou SNCB.
 - Les enfants entre 6 et 12 ans, domiciliés en région de Bruxelles-Capitale et disposant d'un abonnement J STIB, roulent gratuitement sur le réseau bruxellois de De Lijn.
- Service abonnements: 016/31.37.20 ou abonnementen.vlbrab@delijn.be

SNCB

- Pour les enfants de moins de 12 ans: gratuit s'il est accompagné d'une personne de +12 ans en possession d'un titre de transport. Maximum 4 enfants par personne. Valable du lundi au vendredi à partir de 9h01. Les samedis, dimanches et jours fériés légaux, cette restriction n'est pas d'application. Il s'agit de l'heure réelle de départ du train.
- Les enfants de moins de 12 ans de 'Familles Nombreuses' ne sont pas concernés par la limitation horaire et voyagent gratuitement même s'ils ne sont pas accompagnés.
- Les enfants de moins de 6 ans peuvent occuper une place assise. Ils doivent toutefois la céder, à toute personne en possession d'un titre de transport, en cas de manque de places assises.
- La gratuité est uniquement valable dans les trains du service intérieur.
- Pour les jeunes de 12 à moins de 26 ans: la **Carte train scolaire** permet d'effectuer un nombre de trajets illimité pendant la période de validité (1 mois, 3 mois ou 12 mois). Elle coûte 20% du prix total d'une carte train trajet.
- Le **Go Pass** permet d'effectuer 10 trajets simples en 2^{ème} classe entre deux gares belges au choix (points frontière exclus) pour 50€. Il reste valable 1 an à partir de la date d'achat et il n'est pas nominatif: le jeune peut donc le prêter à des amis ou voyager avec eux.
- **Pour les groupes d'enfants/d'étudiants:**
 - Réservation groupe: les groupes d'un minimum de 15 personnes reçoivent une réduction de 50% ou de 70% sur le réseau belge en fonction de l'occupation des trains choisis.

- B-Excursions pour groupes scolaires combine le voyage aller-retour en train, les visites ainsi que les attractions prévues au programme et, si nécessaire, les trajets complémentaires en bus, tram ou métro. Il faut prendre contact avec la cellule de voyages groupes en service intérieur au plus tard 12 jours ouvrables avant la date du voyage.

Cellule de voyages groupes en service intérieur: 065/58.23.62 (tous les jours ouvrables entre 8h30 et 17h30) ou groupe.national@b-rail.be.

2. **ECOLE MOBILE ET CITOYENNE (EMOC)**

- Campagne 'Ecole mobile et citoyenne' (5-6^{ème} primaire, 1-2^{ème} secondaire) de septembre à mai, chaque année. Thème: prévention, respect, sécurité dans les transports publics. Animation en classe avec COREN, GREEN et la STIB, visite d'un dépôt de la STIB, projet de classe, forum de présentation de projets avec toutes les classes participantes.

3. **ORGANISATION DE TRANSPORT**

- Rangs à pied depuis ou vers les arrêts de bus et tram ou station de métro jusqu'à ou depuis l'école → fiche: 'Rangs scolaires à pied ou pédibus'.
- Organiser des trajets collectifs vers ou depuis l'école en transports publics accompagnés de parents.
- Etudier avec les élèves les alternatives en transports publics pour leurs trajets domicile-école et les encourager à les utiliser à l'aide d'incitants.

POUR EN SAVOIR PLUS

Voici 3 écoles PDS ayant participé au projet 'Ecole Mobile et citoyenne':

Athénée Charles Janssens

(5, place de Londres, 1050 Ixelles, 02/515.75.20)

Athénée Royal de Ganshoren

(1, rue A. de Cock, 1083 Ganshoren, 02/426.83.00)

Sint-Jorisbasisschool

(16, rue des Alexiens, 1000 Brussel, 02/511.96.73)

REMARQUE

- Profitez des sorties scolaires pour inviter vos élèves à réfléchir au meilleur itinéraire à suivre.

COÛT ET MATÉRIEL

- EMOC: gratuit.
- Visites avec la STIB (dépôts): gratuit.
- Dépliants, cartes réseaux: gratuit.

FICHE PRATIQUE 5:

PATROUILLEURS SCOLAIRES

Organisation des déplacements

Pour sécuriser les abords de l'école et pour responsabiliser les enfants, des patrouilleurs scolaires aident les élèves à franchir les passages pour piétons devant ou à proximité de l'école. Il convient de distinguer un patrouilleur scolaire d'un petit brigadier. Seul le patrouilleur scolaire est reconnu par le code de la route, il a reçu une formation par la police permettant d'intervenir dans la circulation, lors des traversées des piétons aux abords des écoles.

DÉFINITION

Les patrouilleurs scolaires sont des élèves de 6^{ème} primaire formés en 5^{ème} par la police pour aider les élèves à traverser la rue devant ou à proximité de l'école. Munis d'un panneau C3 (accès interdit) ou A23 (endroit spécialement fréquenté par des enfants), ainsi que d'une chasuble fluorescente, ils patrouillent par groupes de deux aux heures d'entrée et de sortie des classes sous contrôle d'un adulte formé à la fonction de surveillant habilité. Des passages fréquents de la police sont nécessaires.

PUBLIC CIBLE

- La direction ou les enseignants désireux de sensibiliser les enfants de 5^{ème} et 6^{ème} primaires à la mobilité et de sécuriser les abords de l'école.

PARTENAIRES

La zone police de Bruxelles Nord (Schaerbeek, Saint-Josse et Evere)

- Formation des élèves: +/- 3h (théorie et pratique).
- Encadrement de la première journée par la police.
- Passages réguliers et perfectionnement des cours si nécessaire.
- Dès septembre en collaboration avec la Commune: Opération 'train de vie' axée sur une campagne relative à la conduite dangereuse.

La Commune

- Mise à disposition de GP (Gardiens de la Paix) ou surveillants habilités pour veiller à la sécurité des patrouilleurs.

ORGANISATION: ÉTAPES

- Des professeurs de 5^{ème}, la direction, des parents... décident de concrétiser le projet et choisissent les classes participantes.



ACTEURS

- Les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaire et leur professeur.
- Les professeurs désignés pour encadrer les élèves 'patrouilleurs scolaires'.
- La police pour la formation et le contrôle ponctuel.

- Une lettre ou un autre outil de communication est adressé aux élèves de 5^{ème} primaire pour trouver des volontaires pour l'année suivante. Ils sont formés par la police. Le groupe d'élèves peut regrouper des élèves de classes différentes.
- Les élèves et les professeurs se mettent d'accord sur les carrefours à sécuriser.
- Les élèves et professeurs s'équipent de panneaux, de chasubles, de vestes et éventuellement de faux PV.
- Les élèves avec l'aide des professeurs mettent en place un calendrier et se répartissent le travail.
- Un adulte veille à la sécurité et au bon déroulement des traversées.
- Prévoir des évaluations, afin de rectifier et améliorer les actions.

POUR EN SAVOIR PLUS

A l'**Ecole fondamentale de Clair-Vivre**, depuis 42 ans, en collaboration avec la Zone de Police de Bruxelles Nord, les élèves de 6^{ème} sous la surveillance des professeurs jouent le rôle de patrouilleurs scolaires (40, avenue Notre-Dame, 1140 Evere, 02/247.63.65)

REMARQUES

- Les élèves sont minimum 2 par passage pour piétons.
- Une présence policière, un APS ou un surveillant est nécessaire du moins au début de la mise en place.
- 20 à 30 minutes avant le début des cours et 5 minutes avant la fin des cours, les patrouilleurs scolaires s'installent à leur poste.

COÛT ET MATÉRIEL

- Courriers et matériel de communication.
- Formation par la police: gratuite.
- Les chasubles et les panneaux A23 ou C3: offerts par les administrations communales.

FICHE PRATIQUE 6:

Co-voiturage

Organisation des déplacements

Les trajets du domicile à l'école se font (trop) souvent en voiture. La circulation automobile entraîne des embouteillages, une insécurité, une pollution atmosphérique locale et contribue aux changements climatiques. Les voitures envahissent l'espace public, et par conséquent, les piétons et cyclistes ne peuvent plus en bénéficier. Le Plan de Déplacements Scolaires vise à réduire le nombre de déplacements en voiture. Cependant, la voiture reste indispensable pour certains et un grand nombre de voitures amènent un ou deux enfants à l'école. Pour diminuer le nombre de véhicules aux abords des écoles et sur nos routes, le co-voiturage constitue une bonne solution.

DÉFINITION

Le co-voiturage est une forme de transport collectif: les personnes effectuant plus ou moins le même trajet s'organisent pour faire la route ensemble. Ce mode de déplacements constitue une alternative écologique quand la voiture reste indispensable et quand d'autres solutions (marche, vélo ou en transports publics) ne peuvent être envisagées.

PUBLIC CIBLE

- Les enfants et les parents n'ayant pas d'autre alternative que de prendre la voiture pour se rendre à l'école et disposant encore de places disponibles.

PARTENAIRES

Taxistop

Moyennant paiement, cette entreprise propose un accompagnement et une coordination pour la mise en place du co-voiturage. Il consiste en une séance d'information, du matériel promotionnel et l'utilisation d'une banque de données sur internet dans laquelle les offres et demandes de covoiturage sont introduites par un coordinateur. Ce programme fournit les combinaisons entre 'co-voitureurs' potentiels.

Une école voisine

ORGANISATION: ÉTAPES

Diagnostic - Rassemblement des offres et demandes

- Enquête auprès des parents analysant leur intérêt pour le co-voiturage.
- Inventaire des parents intéressés par la mise en place du système relevant les offres et les demandes.
- Carte de localisation des domiciles permettant de visualiser le potentiel du système.



ACTEURS

- Le coordinateur: coordonne la mise en place du co-voiturage. Il est la personne de référence, qui peut être contactée pour toute information. Il est le relais avec l'école.
- L'école: veille à ce que le covoiturage se fasse dans une ambiance décontractée et au respect des règles de convivialité et de sécurité.
- Les partenaires du co-voiturage: les parents, les grands-parents et la famille.

Information et sensibilisation

- Organisation d'une soirée d'information sur les avantages du co-voiturage.
- Communication régulière au sujet de cette initiative par le biais de valises d'informations, du site internet de l'école, d'un stand à la fête de l'école ou d'une soirée-rencontre avec les parents.
- Publication des résultats du diagnostic de l'école (sensibilisation des parents).

L'organisation du système dans la pratique

- Prise de contact avec les partenaires de co-voiturage potentiels (par courrier ou par téléphone) et récolte des informations nécessaires.
- Mise en correspondance par le coordinateur de l'offre et la demande en tenant compte de la proximité des domiciles, des horaires, du nombre de places dans les voitures, ainsi que d'autres facteurs.
- Mise en contact des partenaires éventuels et formation d'équipes.
- Mise au point sur le respect des règles de sécurité et établissement d'un code de conduite.
- Réflexion sur une compensation financière possible si le co-voiturage est unilatéral.
- Analyse des incitants possibles. Exemple: établir un parking pour les 'co-voitureurs'.

En l'absence de coordinateur

- Le co-voiturage peut être encouragé en faisant connaître l'offre via le secrétariat, le site internet ou le tableau d'informations de l'école. Il revient alors aux intéressés de prendre contact entre eux et de mettre au point un système de co-voiturage.

POUR EN SAVOIR PLUS

L'**Institut de la Vierge Fidèle** encourage activement le co-voiturage. Un coordinateur du co-voiturage rassemble des informations sur l'offre et la demande via des enquêtes et prend contact avec les personnes intéressées. Une soirée d'information permet à ces personnes de se rencontrer. (14, Place de Jamblinne de Meux, 1030 Schaerbeek, 02/734.25.61)

www.mobiel21.be, dans la rubrique Publications: brochure 'carpool 2006' à télécharger gratuitement.

Les sociétés **Carpoolplaza** et **Taxistop**.

REMARQUES

- Il convient d'organiser des réunions au cours desquelles les partenaires peuvent se rencontrer et partager leurs expériences et éventuellement convaincre les hésitants.
- Un suivi continu est capital pour la pérennité du projet.
- Une charte pour le respect du code de la route peut être signée entre parents 'co-voitureurs'.

COÛT ET MATÉRIEL

- Affiches, lettres et matériel de communication.
- Réunion d'information de Taxistop: gratuite.
- Base de données et matériel promotionnel de Taxistop: 65€ pour moins de 250 élèves et 360€ pour plus de 1.000 élèves.

FICHE PRATIQUE 7:

ZONE KISS AND RIDE

Organisation des déplacements

Aux abords des écoles, les maîtres-mots sont souvent chaos et insécurité: conducteurs garés en double file, sur des emplacements réservés aux bus, sur les trottoirs ou encore devant les garages, effectuant des manœuvres dangereuses. Cette situation compromet la sécurité des enfants et des autres usagers de la route.

Cependant, la voiture se révèle parfois indispensable, par exemple, si les élèves habitent loin de l'école et les transports en commun sont insuffisants.

Une zone Kiss and Ride rend la circulation plus fluide aux abords des écoles.

DÉFINITION

Une zone Kiss and Ride (ou zone dépose-minute) est un emplacement situé près de l'entrée de l'école, où les conducteurs déposent leurs enfants. Cette zone est surveillée pour s'assurer que les voitures ne gênent personne. Pour l'efficacité du concept, les conducteurs ne doivent s'arrêter que le temps nécessaire au débarquement de leurs enfants. Une zone Kiss and Ride n'est pas une zone de parking. Elle vise à réguler la circulation devant les écoles.

PUBLIC CIBLE

- Les parents pour qui la voiture constitue un moyen de transport irremplaçable.
- Les parents qui pratiquent le co-voiturage.

PARTENAIRES

Les autorités de la Commune ou de la Région, selon le type de voirie.

- Sont compétentes pour la mise en place d'une telle zone.

La police

- Donne des recommandations pour l'emplacement de la zone et les horaires.
- Contrôle préventivement et répressivement afin que la zone Kiss and Ride ne soit pas envahie par des conducteurs prenant cet endroit pour un parking.

Les habitants du quartier

- Une bonne information est nécessaire, particulièrement lorsque la mise en place de la zone Kiss and Ride prive les riverains de places de parking à certaines heures.

Les écoles situées sur le même site ou dans les environs

- S'associent pour organiser la mise en place d'une zone Kiss and Ride. Les crèches et écoles maternelles nécessitent toutefois un parking de courte durée.



ACTEURS

- Un surveillant, des parents ou des enseignants du primaire assurent l'organisation de la zone Kiss and Ride et veillent à la fluidité de la circulation et à la sécurité des élèves.
- Les élèves, par exemple les patrouilleurs scolaires, aident à gérer la zone. Ils accompagnent les enfants entre celle-ci et l'entrée de l'école. Pour cela, les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} année reçoivent une formation de la police.

ORGANISATION: ÉTAPES

Préparation: analyse

- Par le biais d'une enquête auprès des parents, évaluer leur intérêt et collaboration éventuelle.
- Se poser les bonnes questions: la zone Kiss and Ride est-elle nécessaire? Ne stimule-t-elle pas la circulation automobile? Pour le savoir, comparer la carte des domiciles et les données de déplacements récoltées pendant l'enquête.
- Examiner la demande de parking aux environs de l'école (demander conseil à la police).
- Analyser les problèmes spécifiques dans les alentours de l'école, l'heure à laquelle les élèves sont déposés et repris et les heures d'ouverture de l'école et de celles du quartier.

Sélection d'une zone Kiss and Ride appropriée

- Demander conseil à la police.
- Est-il possible de faire usage de la place de parking du bus scolaire?
- Une contre-allée ou un chemin parallèle est une option plus chère et aménagée sur un terrain privé.
- La dernière option est d'aménager cet espace sur des places de parking existantes. Une décision du Collège des Bourgmestre et Echevins (pour les voiries communales) ou de la Région (pour les voiries régionales) est nécessaire. Il convient d'impliquer les riverains à cette initiative.
- En règle générale, la zone fait 30 mètres de long, de sorte que 4 véhicules puissent s'y arrêter en même temps.
- L'aménagement de la zone requiert une signalisation. Le panneau E1 interdit le stationnement mais autorise l'arrêt temporaire. Un panneau placé en dessous fournit des informations sur la durée de l'interdiction de stationnement et/ou la mention 'Kiss and Ride'.
- La zone est facilement reconnaissable: prévoir une signalisation ou du matériel adéquats.
- La zone est placée à proximité de l'entrée de l'école, sinon elle perd tout son sens.
- Le trajet depuis la zone Kiss and Ride jusqu'à l'école est sécurisé et les enfants peuvent le parcourir seuls (ou éventuellement accompagnés).

Gestion

- Un surveillant habilité, parent ou enseignant veille au respect des règles, gère la circulation des voitures, ouvre la portière et aide les enfants à descendre de la voiture.
- La participation des parents (système de rotation) offre la garantie d'un bon fonctionnement. L'idéal est qu'une vingtaine de parents se charge de cette responsabilité, une journée par mois, à tour de rôle.

Communication

- Le bon fonctionnement de la zone est déterminé par des règles reprises dans une charte ou dans le règlement de l'école. Les parents le signent en début d'année scolaire.
- Communiquer les règles à temps aux parents et au voisinage. Pour ce faire, les canaux de communication réguliers sont utilisés (lettre, e-mail).
- Communiquer les informations aux riverains en français et en néerlandais.

Phase pilote (1 à 2 mois)

- Test du choix de la zone, du règlement, du système de rotation et de l'impact sur la circulation aux abords de l'école.
- Action de sensibilisation avec la classe relais (faux PV).
- Collaboration préventive avec la police, puis répressive dans une étape ultérieure.

Évaluation et amélioration

- La police, les parents accompagnateurs et, si nécessaire, les habitants du quartier et la commune sont impliqués dans l'évaluation.

POUR EN SAVOIR PLUS

Les écoles suivantes disposent d'une zone Kiss and Ride:

Au **Sint-jozefscollege**, la Zone Kiss and Ride a été aménagée sur l'emplacement réservé au bus scolaire. Système de surveillance rotatif entre des parents et des enseignants.

(18, boulevard de la Woluwe, 1150 Woluwe-Saint-Pierre, 02/770.37.59)

A l'école **Catteau-Aurore**, la Zone Kiss and Ride a été installée sur l'emplacement réservé au bus scolaire. Les parents exercent la surveillance à tour de rôle.

(23, rue de l'Aurore, 1000 Bruxelles, 02/626.14.00)

Au **Boodschapinstituut**, la Zone Kiss and Ride est combinée à un parking de courte durée pour l'école maternelle et la crèche. Les parents exercent une surveillance au moyen d'un système de rotation. Les enfants sont accompagnés jusqu'à l'entrée de l'école par des élèves de 4^{ème}, 5^{ème} ou 6^{ème} année.

(36, rue Vandenbussche, 1030 Schaerbeek, 02/241.73.87)

Remarques

- La zone Kiss and Ride doit être intégrée dans un Plan de Déplacements Scolaires global.
- La collaboration de la police et de la Commune est indispensable. Il faut veiller à ce que le numéro de téléphone de la police soit accessible en cas de besoin.
- Une zone Kiss en Ride n'est pas recommandée pour les écoles maternelles.
- Pour le trajet entre la voiture et la porte de l'école, les brigadiers scolaires peuvent assurer la sécurité. Les élèves de 5^{ème} et/ou de 6^{ème} primaire obtiennent pour cela une formation de la police.

COÛT ET MATÉRIEL

- Affiches, lettres et matériel de communication.
- Chasubles pour les accompagnateurs: offerts par la Région dans le cadre des Plans de Déplacements Scolaires.
- Création de la zone par l'autorité compétente (panneau E1 d'interdiction de stationner).

AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES

Suite à l'analyse de l'accessibilité de votre école, peut-être avez-vous identifié des points noirs sur les trajets domicile-école ou aux abords de l'école, obstacles difficiles à surmonter pour les élèves et leurs parents. Lors de la mise en place de votre projet et vos actions, une aide de terrain a été nécessaire. Vous pouvez, via votre plan d'actions, faire part à la Région de Bruxelles-Capitale de vos suggestions pour améliorer les infrastructures. Celle-ci se charge de les relayer auprès des services compétents régionaux ou communaux et aux sociétés de transports publics.

Attention, aucun aménagement ne compense les comportements inadéquats des usagers de la voirie, qu'ils soient piétons ou automobilistes. L'infrastructure ne peut, à elle seule, résoudre les problèmes de mobilité et de sécurité routière aux abords des écoles. Cependant, certains aménagements et changements d'infrastructure s'avèrent nécessaires et permettent une meilleure adaptation des comportements des usagers aux règles de sécurité et de convivialité entre usagers de l'espace public.

Des budgets importants sont nécessaires à tout changement de l'infrastructure et de nombreuses voiries sont à améliorer. Aussi, certaines priorités sont définies. Les informations que vous fournirez seront transmises et appuyées auprès du gestionnaire de voirie.

Les voiries sont, soit sous la responsabilité de la Commune, ce sont les voiries communales, soit sous la responsabilité de la Région, ce sont donc des voiries régionales. Selon le cas, les gestionnaires de voiries en charge des aménagements sont différents. Les grands axes à forte circulation sont généralement des voiries régionales.

Contacts

- **Au sein des Communes:**

Le conseiller en mobilité de votre Commune est le relais vers les services concernés: service de travaux, service mobilité ou environnement.

- **Au sein de la Région:**

Bruxelles Mobilité, Direction stratégie, 02/204.19.93, pds@mrbc.irisnet.be

CONTACTS PRATIQUES

INSTITUTIONNEL

- **Bruxelles Mobilité**
0800.94.001, bruxellesmobilité@mrbc.irisnet.be
www.bruxellesmobilité.irisnet.be
- **Bruxelles Environnement**
02/775.75.75, www.ibgebim.be
- **Institut Belge pour la Sécurité Routière (IBSR)**
02/244.15.11, info@ibsr.be, www.ibsr.be

ASSOCIATIONS

- **GREEN**
02/893.08.08, www.greenbelgium.org
- **COREN**
02/640.53.23, www.coren.be
- **Empreintes**
081/22.96.28, www.empreintesasbl.be
- **Centrum Informatieve Spelen**
016/22.25.17, cis@spelinfo.be, www.spelinfo.be
- **Arkadia**
02/563.61.53, www.asbl-arkadia.be

--- Personnes à Mobilité Réduite / Piétons

- **Gamah**
081/24.19.37, contact@gamah.be, www.gamah.be

--- Vélo

- **Pro Velo**
02/502.73.55, info@provelo.org, www.provelo.org
- **Gracq**
02/502.61.30, www.gracq.be
- **Fietzersbond**
02/502.68.51, www.fietzersbond.be

- **Ateliers de la rue Voot**
02/762.48.93, velo@voot.be, www.voot.be
- **CyCLO**
www.recyclo.org

--- Moto

- **Fédération francophone des motocyclistes (FEDEMOT)**
04/227.26.82, fedemot@skynet.be, www.fedemot.be
- **Motorcycle Action Group (MAG)**
03/888.41.63, info@mag.be, www.mag.be

--- Voiture

- **Responsible Young Drivers (RYD)**
www.ryd.be
- **DrIVE up Safety (DUS)**
info@dus.to, www.dus.to
- **Carpoolplaza**
02/227.93.07, www.carpool.be
- **Taxistop**
02/227.93.02, www.taxistop.be
-

SOCIÉTÉS DE TRANSPORT

- **SNCB**
02/528.28.28, www.b-rail.be
- **STIB**
070/23.20.00, www.stib.be
- **TEC**
010/23.53.53, www.infotec.be
- **De Lijn**
070/22.02.00, www.delijn.be



Réalisé par Bruxelles-Mobilité, Direction Stratégie, avec le soutien des a.s.b.l.
GREEN et COREN
Gerealiseerd door Mobiel Brussel, Directie Beleid, met de sleun van de vzw's
GREEN en COREN